



Fonds social européen

Rapport final

Maillage territorial des entreprises et élaboration du projet stratégique pour l'emploi du bassin d'emploi sud Val-de-Marnais

IMTE

Février 2004

SOMMAIRE

I. Eléments de diagnostic socio-économique du territoire...

<i>A/ Une position géographique privilégiée, mais des pôles structurants enclavés.....</i>	<i>page 3</i>
<i>B/ Le CBE, une part croissante de la population départementale</i>	<i>page 4</i>
<i>C/ Données sociales : un niveau de richesse inférieur à celui du Val de Marne.....</i>	<i>Page 6</i>
<i>D/ L'état du marché du travail au sein du CBE en 2002.....</i>	<i>page 8</i>
<i>E/ Les demandeurs d'emploi par sexe</i>	<i>page 10</i>
<i>F/ Evolution et spécialisation des établissements et de l'emploi salarié</i>	<i>page 15</i>
<i>G/ Profil global de spécialisation du CBE en 2001</i>	<i>page 22</i>

II. Identification des partenariats inter-entreprises sur le CBE.....30

<i>A/ Analyse des résultat de l'enquête entreprises.....</i>	<i>30</i>
<i>B/ Identification des groupements d'entreprises potentiellement favorables à la mise en œuvre de partenariats inter-entreprises.....</i>	<i>38</i>

III. Plan d'actions.....48

I. Eléments de diagnostic socio-économique du territoire

A/ Une position géographique privilégiée, mais des pôles structurants enclavés

Porte d'entrée Sud de l'agglomération parisienne, le CBE bénéficie de la présence de plusieurs infrastructures majeures de transport.

On remarque :

- les Lignes SNCF vers le Sud-Est, le Sud Ouest ainsi que la grande ceinture qui joue un rôle majeur dans le transit ferroviaire du fret dans la région ;
- les Autoroutes A 6 et au delà A10, A4 qui relient l'Île de France au Sud et à l'Est du pays et de l'Europe, ainsi que l'A86 ;
- la plate-forme aéroportuaire d'Orly, seconde plate-forme ADP mais point nodal du réseau aérien domestique, «hub » d'Air Inter.

Si la présence d'importantes infrastructures constitue un atout majeur pour le CBE, elles ne suffisent pas à elles seules pour donner une vocation logistique majeure au territoire. Par contre, l'existence d'installations d'envergure régionale et nationale, connectées à ces infrastructures, lui donne à l'évidence une vocation logistique.

Le CBE est structuré autour de deux pôles majeurs :

- **L'aéroport d'Orly** est le deuxième aéroport français avec 215 566 mouvements d'avions et un peu plus de 23 millions de passagers pour l'année 2001. Il couvre une superficie de 1 530 ha et se situe à cheval sur les départements de l'Essonne (5 communes d'emprise) et du Val de Marne (4 communes d'emprise).

L'aéroport est une « Porte ouverte vers le sud » : il relie le Maghreb, l'Europe méridionale et les DOM-TOM. Il se caractérise aussi par ses lignes intérieures (soixante lignes de l'Hexagone sont reliées plusieurs dizaines de fois par jour).

La plate-forme comprend 3 pistes, 2 aéro-gares fret et une tour de contrôle, assorties de parcs automobiles, d'hôtels, de services de location...

Respectivement mises en service en 1961 et 1971, les aéro-gares Sud et Ouest ont, depuis, su apporter la preuve de leurs capacités de flexibilité et d'adaptation, tout en conservant leurs qualités de confort, de proximité et de convivialité. Elles font d'ailleurs l'objet actuellement, avec les parcs de stationnement, d'importants travaux de réaménagement et de rénovation.

- Le **MIN de RUNGIS** constitue la première concentration logistique nationale de produits frais. En service depuis 1962, le MIN de Rungis structure non seulement la distribution au niveau régional, mais également le secteur au niveau national.

Ces deux pôles ont induit le développement de zones d'activités à vocation logistique. Il s'agit de SOGARIS, centre routier qui offre plus de 200 000 m² de surface d'entreposage, et aussi des zones SILIC et SENIA, au contenu plus diversifié, mais dont le développement est corrélé à celui des deux pôles.

Si les deux pôles Orly et Rungis sont bien desservis, ils le sont moins pour les demandeurs d'emploi de la zone qui empruntent les transports en commun. L'exploitation de ces deux pôles structurants de la zone pour une meilleure adéquation entre les potentialités de développement de l'emploi sur le territoire, passe indéniablement par le désenclavement de ces deux pôles. Des initiatives départementales (prolongement du TVM), et territoriales (location de voitures) sont en cours pour remédier à cette faiblesse.

B/ Le CBE, une part croissante de la population départementale

Avec 127 148 habitants en 1999, la part de la population du CBE dans celle du Val de Marne s'est vue passée de 8,8 % en 1962 à 10,4 % à la date du dernier recensement. En terme de flux, le CBE a pris part à 16,5 % de la croissance démographique départementale entre 1962 et 1999, et 18,1 % sur la dernière période intercensitaire (1990-1999).

Tableau 1 : Vers une part croissante du CBE dans la population du Val de Marne

	Population sans doubles comptes 1962	Population sans doubles comptes 1990	Population sans doubles comptes 1999	Population sans doubles comptes 1962-1999	Population sans doubles comptes 1990-1999
CBE	85557	125028	127148	41591	2120
Val de Marne	974962	1215538	1227250	252288	11712
CBE / Val de Marne	8,8%	10,3%	10,4%	16,5%	18,1%

Source : Insee

Ce phénomène est étroitement lié au dynamisme démographique du CBE. Avec un taux de croissance de 48,6 % entre 1962 et 1999 soit 41 591 habitants supplémentaires, la population du CBE a cru quasiment deux fois plus vite que celle du département (25,9 %). La dernière période intercensitaire révèle en revanche un mouvement de convergence des dynamiques démographiques des deux territoires synonyme de réduction du rythme de croissance pour le CBE.

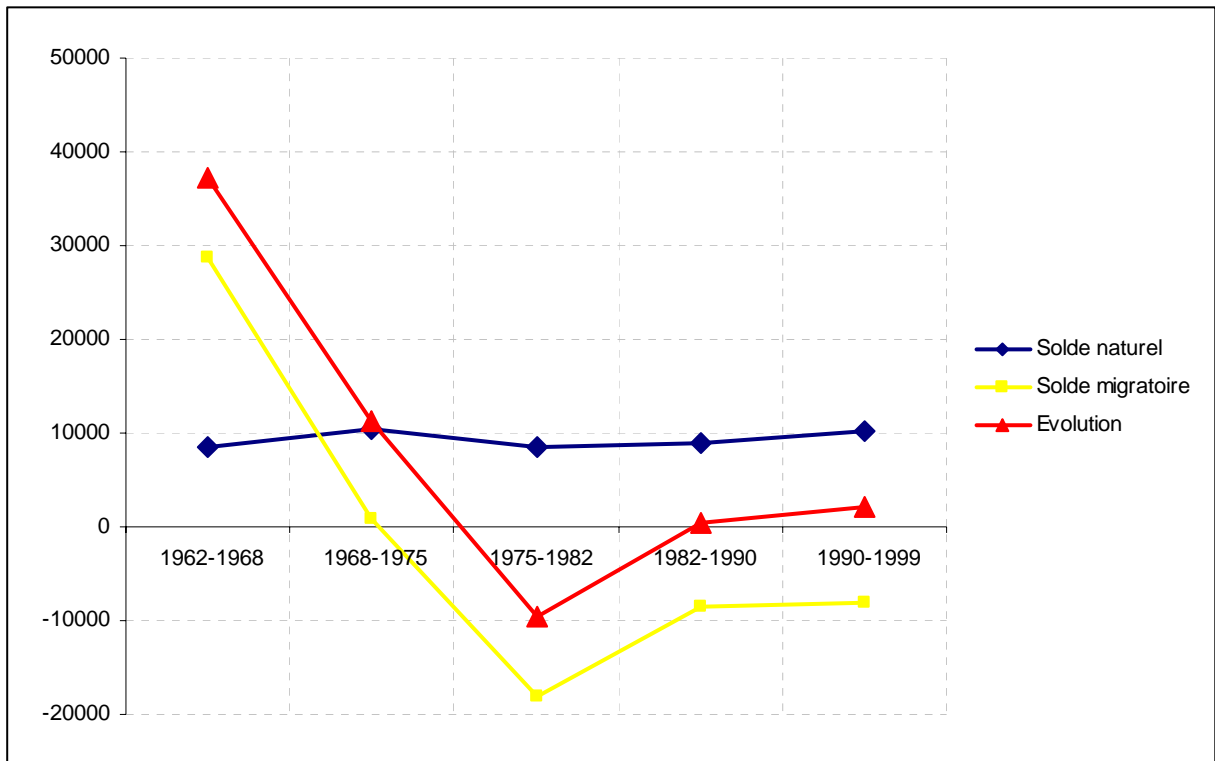
Tableau 2 : Evolution de la population entre 1962 et 1999, vers un tassement démographique

	Evolution de la population 1962-1999	Evolution de la population 1990-1999	Taux de croissance de la population 1962-1999	Taux de croissance de la population 1990-1999
CBE	41591	2120	48,6%	1,7%
Val de Marne	252288	11712	25,9%	1,0%

Source : Insee

La croissance démographique du CBE s'explique essentiellement par le dynamisme de son solde naturel qui permet de compenser, à l'exception de la période 1975-1982 qui coïncide avec la fin de l'exode rural et sans doute par contre coup la fin de l'attractivité du CBE, les départs entre 1982 et 1999.

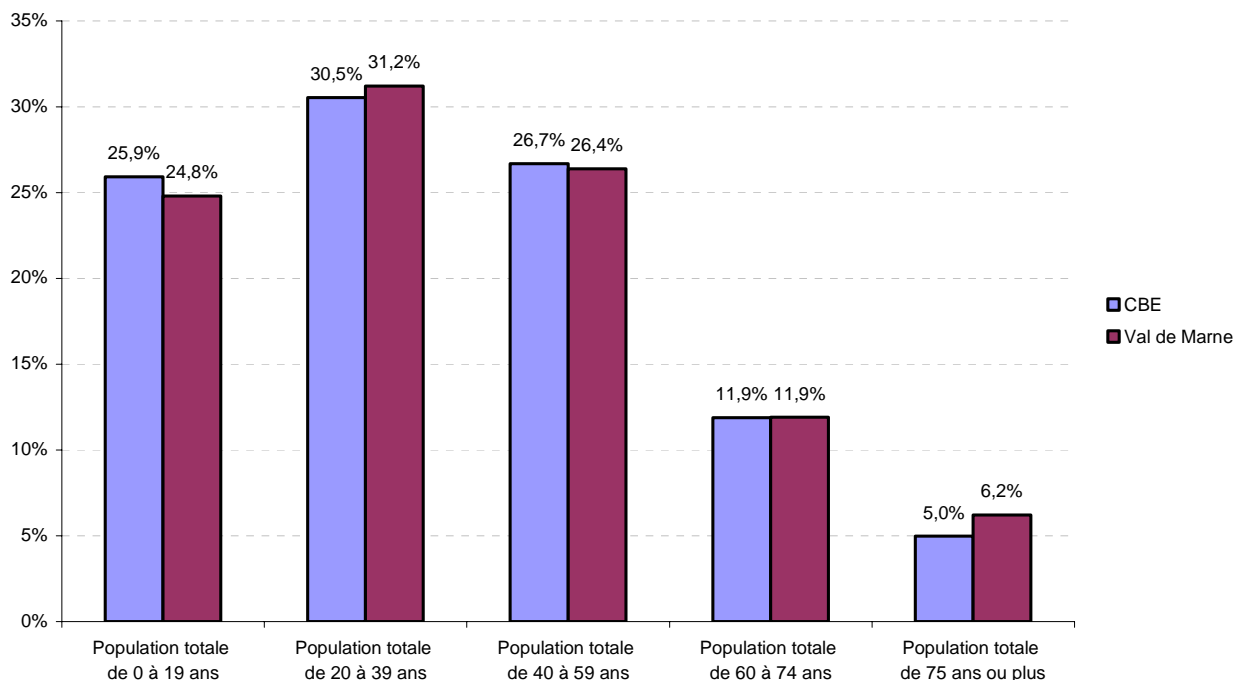
Graphique 1 : Une natalité qui fait plus que compenser un solde migratoire en déclin entre 1962 et 1999



Source : Insee

Le CBE bénéficie de la relative jeunesse de sa population. La population de moins de 20 ans représente 25,9 % de la population totale soit approximativement un point de plus que celle du Val de Marne ; ce qui est légèrement moins élevé que la moyenne française (26,4 %). La part des 20-39 ans (30,5 %), qui possède le taux de natalité le plus élevé, si elle demeure légèrement inférieure à celle du Val de Marne (31,2 %) dépasse très largement la moyenne française (28,1 %) et demeure sans aucun doute à l'origine du maintien du niveau des naissances sur la période. Outre la forte proportion des moins de 40 ans dans la population, la relative jeunesse du CBE s'explique également par la faible représentation des plus de 60 ans dans sa population (16,9 % contre 21,3 % pour la France).

Graphique 2 : Structure par âge de la population du CBE comparée à celle du Val de Marne en 1999 : une population plutôt jeune



Source : Insee

C/ Données sociales : un niveau de richesse inférieur à celui du Val de Marne

Le niveau de revenu imposable moyen de l'ensemble des foyers fiscaux du CBE demeure très nettement inférieur (de - 3 378 francs) à celui du Val de Marne. En revanche, le niveau de Traitement et salaire moyen (qui comprend les revenus d'activité ainsi que les allocations chômage) du CBE est très proche de celui du département. Enfin, le niveau moyen des pensions de retraite du CBE est supérieur à celui du Val de Marne.

Tableau 3 : Panorama du niveau de revenu moyen (en francs) du CBE selon le type comparé au Val de Marne en 2000

	Revenu moyen global	Traitement et salaire moyen	Pension de retraite moyenne
CBE	115 886	155 855	120 355
VDM	119 264	156 195	119 357

Source : DGI - Fichier IRCOM

Le CBE présente la double particularité suivante comparé au Val de Marne :

- une proportion inférieure (- 5 points) de foyers fiscaux déclarant moins de 50 000 francs par an ;
- une proportion inférieure (- 2 points) de foyers fiscaux déclarant plus de 250 000 francs par an ;

A la lumière de ces indicateurs - le premier pouvant être considéré comme un indicateur illustrant assez significativement le niveau de « pauvreté » d'un territoire, le second son niveau de « richesse », il semblerait que :

- le CBE possède une structure sociale moins inégalitaire que le département en concentrant moins de foyers fiscaux à très faibles revenus et de foyers fiscaux à revenus très élevés ;
- le CBE soit moins concerné par les problèmes relatifs à la pauvreté que l'ensemble du département ;

Tableau 4 : Part des foyers fiscaux percevant moins de 50 000 francs et plus de 250 000 francs par an dans l'ensemble des foyers fiscaux en 2000

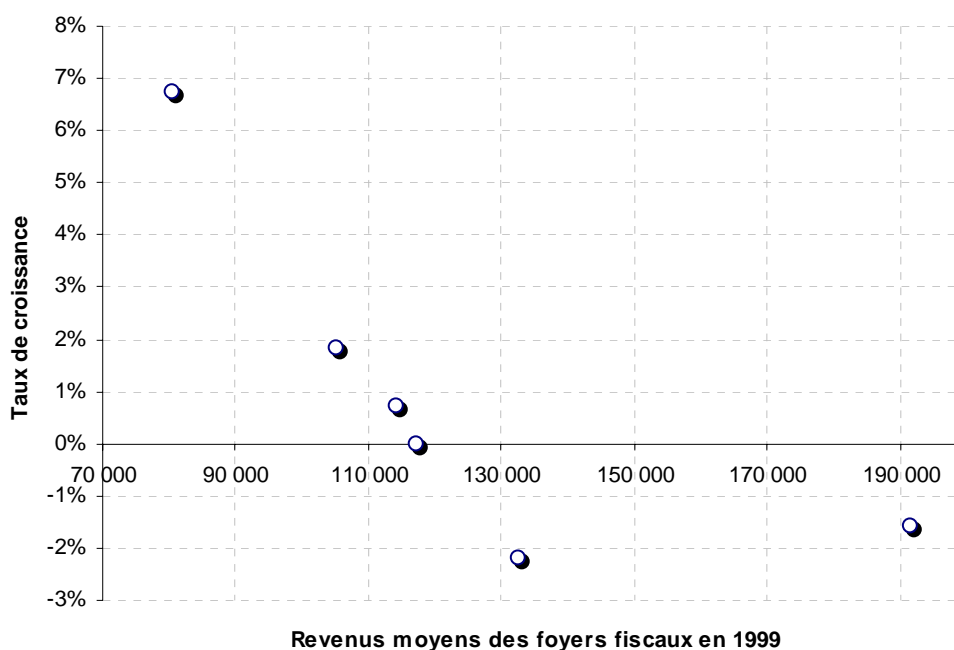
	Part de foyers fiscaux < 50 000 francs	Part de foyers fiscaux > 250 000 francs
CHEVILLY LARUE	26%	6%
FRESNES	22%	7%
L HAY LES ROSES	23%	11%
ORLY	34%	3%
RUNGIS	13%	19%
THIAIS	25%	8%
CBE	25%	8%
Val de Marne	30%	10%

Source : DGI – Fichier IRCOM

Au niveau communal, Rungis se singularise par son profil fiscal plutôt élevé avec une faible proportion de foyers fiscaux à bas revenu (13 %) et une forte proportion de foyers fiscaux à revenus élevés (19 %). Autre spécificité, Orly présente un profil fiscal très inférieur à la moyenne avec un taux élevé de foyers fiscaux à bas revenus (34 %) et un taux exceptionnellement bas de foyers fiscaux à revenus élevés (3 %).

La lecture du graphique ci-dessous nous indique que s'est opéré un mouvement de réduction des inégalités intercommunales de revenu au sein du CBE entre 1999 et 2000. Ce sont les communes au revenu moyen par foyers fiscaux le moins élevé qui ont connu la plus forte croissance de leur revenu moyen par habitant entre 1999 et 2000.

Graphique 3 : Vers une réduction des disparités intercommunales de revenu entre 1999 et 2000



Source : DGI-IRCOM

D/ L'état du marché du travail au sein du CBE en 2002

4.1. A une répartition homogène des DEFM, une perception du « phénomène chômage » géographiquement différenciée

Le tableau 5 permet de mesurer le poids de chaque commune dans l'ensemble des DEFM du CBE ainsi que le degré de « spécialisation » des communes selon le nombre de leurs DEFM rapporté à leur population. Si les DEFM se répartissent de manière plutôt homogène – hormis pour Rungis qui ne concentre que 3 % des DEFM du territoire - au sein du CBE, le chômage n'est sans doute pas perçu avec la même intensité au sein de chaque commune. La part des DEFM dans la population de chaque commune rapportée à celle du CBE (voire la colonne indice) indique que Orly (indice 147) et dans une moindre mesure Thiais (indice 109) subissent le chômage beaucoup plus intensément compte tenu de leur poids démographique que les communes de Rungis (indice 60) ou de Fresnes (indice 78).

Tableau 5 : Spécialisation des communes selon leur nombre de DEFM

	DEFM 2002	DEFM 2002 %	Population 1999	Indice
<i>Chevilly-Larue</i>	724	14%	18149	97
<i>Fresnes</i>	810	16%	25213	78
<i>L'Hay-les-Roses</i>	1060	20%	29660	87
<i>Orly</i>	1234	24%	20470	147
<i>Rungis</i>	134	3%	5424	60
<i>Thiais</i>	1262	24%	28232	109
Total	5224	100%	127148	100

Source : SPE

Note : Les indices figurant dans le tableau mesure la part des DEFM dans l'ensemble de la population de chaque commune rapportée à celle du CBE.

Lecture : Lorsque l'indice dépasse 100, cela signifie qu'il y a spécialisation du CBE et inversement.

4.2. Structure par âge des demandeurs d'emploi

Le CBE concentrait sur son territoire 5 224 demandeurs d'emploi au second trimestre 2002. On remarquera :

- que l'essentiel des DEFM ont entre 25 et 49 ans (69 %) ;
- que seulement 12 % des DEFM ont moins de 25 ans mais qu'en revanche les plus de 50 ans représentent 20 % des DEFM ;

Tableau 6 : Nombre de DEFM par âge au second trimestre 2002 au sein du CBE

	Moins de 25 ans		25-49 ans		50 ans et plus		Total
	VA	%	VA	%	VA	%	VA
<i>Chevilly-Larue</i>	72	10%	515	71%	137	19%	724
<i>Fresnes</i>	95	12%	548	68%	167	21%	810
<i>L'Hay-les-Roses</i>	91	9%	742	70%	227	21%	1060
<i>Orly</i>	205	17%	842	68%	187	15%	1234
<i>Rungis</i>	6	4%	84	63%	44	33%	134
<i>Thiais</i>	134	11%	854	68%	274	22%	1262
CBE	603	12%	3585	69%	1036	20%	5224

Source : SPE

Le tableau 7 permet de mesurer le degré de « spécialisation » des communes selon l'âge de leurs DEFM comparée au Val de Marne.

Tableau 7 : Spécialisation des communes selon l'âge des DEFM comparée au Val de Marne en 2002 (en indice)

	Moins de 25 ans	25-49 ans	50 ans et plus
<i>Chevilly-Larue</i>	86	104	95
<i>Fresnes</i>	102	99	104
<i>L'Hay-les-Roses</i>	74	102	108
<i>Orly</i>	144	99	76
<i>Rungis</i>	39	91	166
<i>Thiais</i>	92	99	109

Source : SPE

Note : Les indices figurant dans le tableau mesure la part des DEFM par classes d'âge dans l'ensemble des DEFM de chaque commune rapportée à celle du CBE.

Lecture : Lorsque l'indice dépasse 100, cela signifie qu'il y a spécialisation du CBE et inversement.

A propos des moins de 25 ans. Les communes du CBE se caractérisent par des situations très contrastées. Alors que Orly se singularise par sa forte proportion de DEFM de moins de 25 ans (indices de 144), des communes telles que Rungis et L'Hay-les-Roses (indice de 39 et 74) semblent plutôt s'illustrer par leur forte capacité à insérer les publics jeunes dans la sphère productive.

A propos des 50 ans et plus. Au même titre que les moins des 25 ans, la répartition des DEFM de plus de 50 ans au sein du CBE demeurent extrêmement hétérogène et contrastée. Rungis, et dans une moindre mesure Thiais et L'Hay-les-Roses, montrent une très faible capacité d'insertion par l'emploi des actifs des plus de 50 ans, contrairement à la commune d'Orly.

A propos des 25-49 ans. A contrario, la répartition des DEFM de 25-49 ans des communes du CBE ne révèle pas de fortes particularités au regard de la moyenne du territoire.

E/ Les demandeurs d'emploi par sexe

Sur 5 224 demandeurs d'emploi en 2002, 2 883 étaient des hommes soit 55 % et 3 241 des femmes soit 45 %. Seule Rungis, commune où le nombre de DEFM est le plus faible, voit le nombre des DEFM de sexe féminin dépasser celui des DEFM de sexe masculin. Chevilly-Larue possède la plus faible proportion de DEFM de sexe féminin (39 %).

Tableau 8 : Les DEFM par sexe au sein du CBE au second trimestre 2002

	Homme		Femme		Total
	VA	%	VA	%	
<i>Chevilly-Larue</i>	442	61%	282	39%	724
<i>Fresnes</i>	445	55%	365	45%	810
<i>L'Hay-les-Roses</i>	572	54%	488	46%	1060
<i>Orly</i>	637	52%	597	48%	1234
<i>Rungis</i>	66	49%	68	51%	134
<i>Thiais</i>	721	57%	541	43%	1262
CBE	2883	55%	2341	45%	5224

Source : SPE

Tableau 9 : Spécialisation des communes selon le sexe des DEFM comparée au Val de Marne en 2002 (en indice)

	<i>Homme</i>	<i>Femme</i>
<i>Chevilly-Larue</i>	111	87
<i>Fresnes</i>	100	101
<i>L'Hay-les-Roses</i>	98	103
<i>Orly</i>	94	108
<i>Rungis</i>	89	113
<i>Thiais</i>	104	96

Source : Calculs IMTE d'après données SPE

Note : Les indices figurant dans le tableau mesure la part des DEFM par sexe dans l'ensemble des DEFM de chaque commune rapportée à celle du CBE

Lecture : Lorsque l'indice dépasse 100, cela signifie qu'il y a spécialisation du CBE et inversement.

A l'exception de Chevilly-Larue et Thiais, les femmes demeurent beaucoup plus concernées que les hommes par le chômage au sein des communes du CBE. Les communes où le phénomène demeure le plus symptomatique demeurent Rungis (indice 113) et Orly (indice 108).

5.1 Une part importante de chômeurs de longue durée

En terme d'ancienneté, les DEFM du CBE se caractérisent par une forte proportion de chômeurs de longue durée : 1 677 DEFM le sont depuis plus d'un an soit 32 % des DEFM. On remarquera également que la répartition communale des DEFM selon leur degré d'ancienneté est extrêmement homogène, c'est-à-dire dans des proportions toujours proches de la moyenne du CBE.

Tableau 10 : Nombre de DEFM selon leur degré d'ancienneté au deuxième trimestre 2002

	Moins de 6 mois		6 mois à moins d'un an		Chômeurs de longue durée (supérieur à 1 an)	
	VA	%	VA	%	VA	%
<i>Chevilly-Larue</i>	336	46%	152	21%	236	33%
<i>Fresnes</i>	356	44%	180	22%	274	34%
<i>L'Hay-les-Roses</i>	485	46%	262	25%	313	30%
<i>Orly</i>	526	43%	308	25%	400	32%
<i>Rungis</i>	56	42%	30	22%	48	36%
<i>Thiais</i>	534	42%	322	26%	406	32%
TOTAL	2293	44%	1254	24%	1677	32%

Source : SPE

L'indice de spécialisation relatif à l'ancienneté des DEFM pour les communes du CBE permet en revanche d'identifier quelques singularités. On remarquera notamment que :

- Rungis concentre une proportion très élevée de DEFM de 2 ans à moins de 3 ans (indice de 206) et très faible de DEFM de 3 ans et plus au regard de celles du CBE ;
- L'Hay-les-Roses possède une très faible proportion de DEFM de 2 ans à moins de 3 ans en rapport au CBE ;
- Chevilly-Larue possède une proportion plutôt élevée de DEFM de 3 ans et plus et une proportion assez faible de DEFM de 6 mois à un an en rapport au CBE.

Tableau 11 : Comparaison de la part des DEFM de chaque commune selon leur ancienneté à leur part dans l'ensemble du CBE en 2002 (en indice)

	Moins de 6 mois	6 mois à moins d'un an	1 ans à moins de 2 ans	2 ans à moins de 3 ans	3 ans et plus
Chevilly-Larue	106	87	99	99	110
Fresnes	100	93	109	102	98
L'Hay-les-Roses	104	103	95	88	89
Orly	97	104	97	95	115
Rungis	95	93	99	206	66
Thiais	96	106	102	103	93

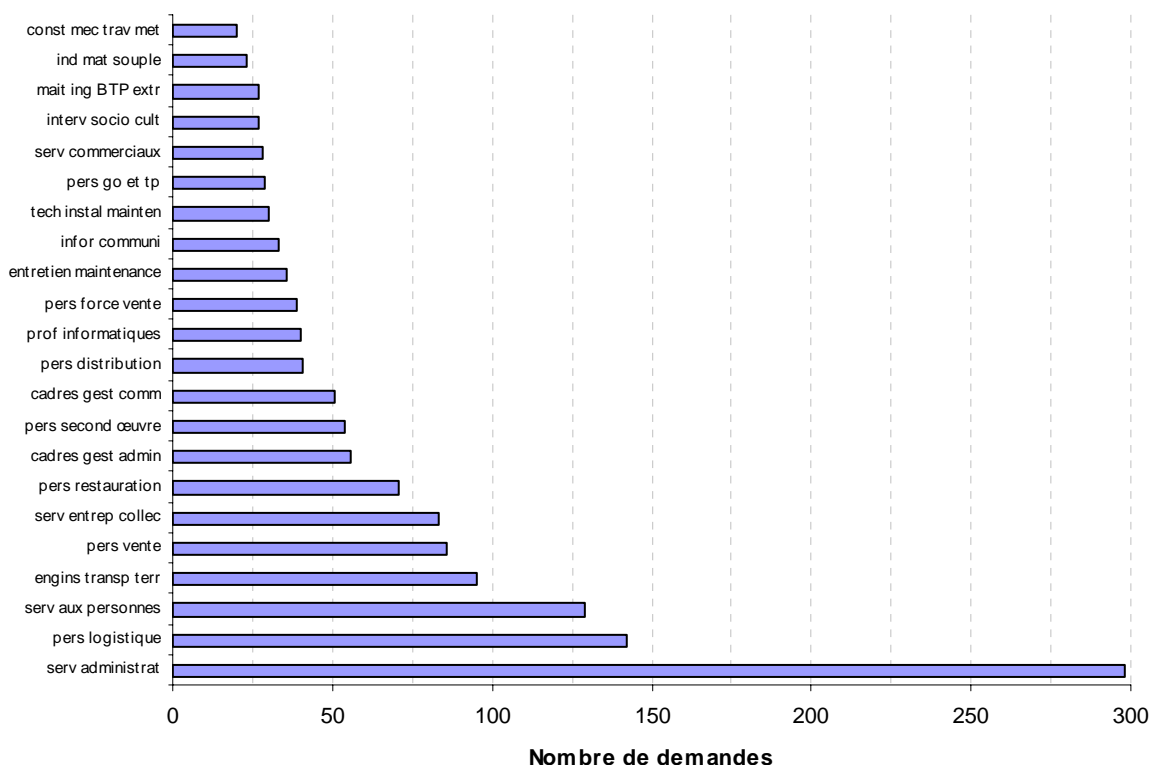
Source : Calculs IMTE d'après SPE

Note : Les indices figurant dans le tableau mesure la part des DEFM selon leur ancienneté dans l'ensemble des DEFM de chaque commune rapportée à celle du CBE

Lecture : Lorsque l'indice dépasse 100, cela signifie qu'il y a spécialisation du CBE et inversement.

5.2 Le rapport entre l'offre et la demande d'emploi révèle une tension sur le marché

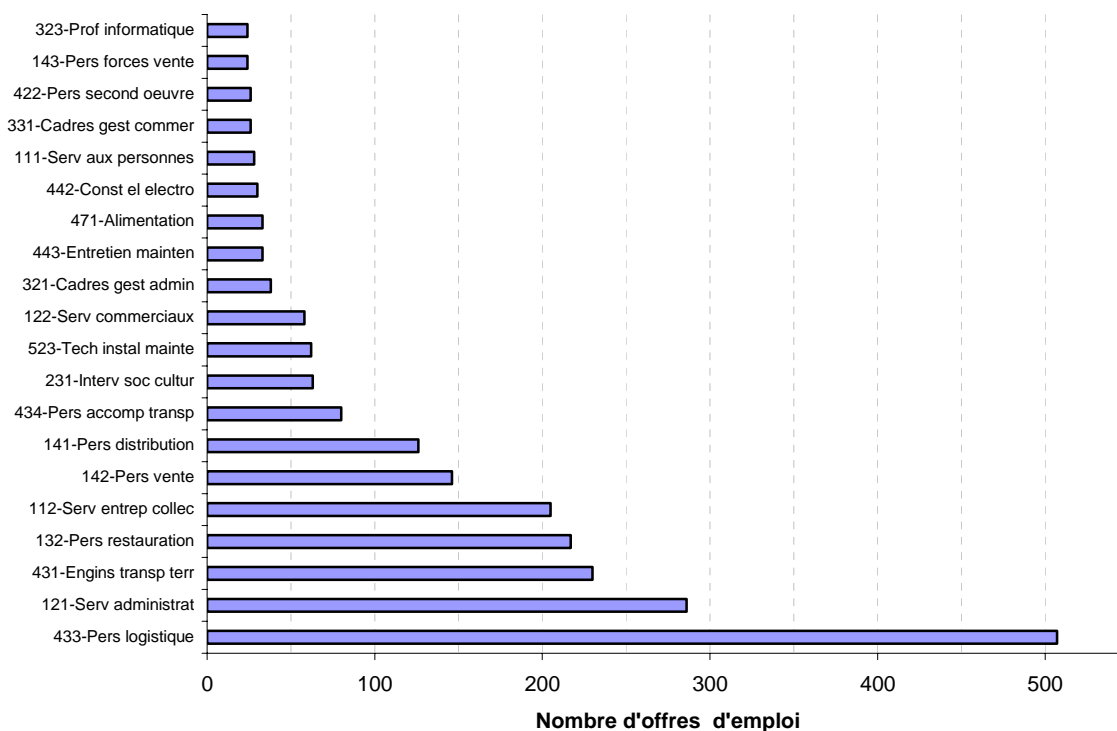
Graphique 4 : Répartition de la demande d'emploi par catégorie professionnelle en 2002. Des demandes d'emploi fortement concentrées dans les métiers plutôt tertiaires



Source :SPE

Six catégories de métiers (Services administratifs, Personnel logistique, Services aux personnes, Engins de transport terrestre, Personnel de vente et Service aux entreprises collectives) représentent à elles seules 833 demandes soit approximativement 45 % des demandes d'emploi du CBE. La répartition des demandes révèle une forte concentration de celles-ci dans des métiers plutôt de type tertiaire.

Graphique 5 : Répartition de l'offre d'emploi par catégorie professionnelle en 2002. Une offre nettement plus concentrée que la demande



Source : SPE

Sept catégories de métiers bénéficient d'offres d'emploi supérieures à 100. A elles seules (Personnel logistique, Service administratif, Engins transports terrestre, Personnel de restauration, Services aux entreprises collectives, Personnel de vente et Personnel de distribution), ces catégories concentrent 1 717 offres soit 59 % des offres globales.

5.3. Des difficultés de recrutement qui persistent

Afin de mieux cerner les tensions existantes entre l'offre et la demande d'emploi, il peut paraître opportun de calculer la ratio Offre d'emploi/Demande d'emploi. Ce ratio permet d'identifier le nombre d'offres d'emploi disponibles par demandeur pour chaque métier. Les données qui figurent ici doivent être appréhendées avec précautions dans la mesure où l'intégralité des offres et des demandes d'emploi ne passent pas forcément par l'ANPE.

Au-delà des écarts quantitatifs entre l'offre et la demande, la question du rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi se pose en termes qualitatifs, et ce, pour trois raisons au moins :

- Selon l'analyse de l'ANPE, certains secteurs connaissent un turn-over important lié à une exigence de flexibilité. De fait, les difficultés de recrutement qui apparaissent sont structurelles et se révèlent au niveau national. C'est le cas des métiers de la vente et de l'hôtellerie/restauration ;
- La demande d'emploi n'est pas adaptée aux exigences techniques (BTP) ou à l'évolution des métiers qui nécessitent des niveaux de formation et de qualification de plus en plus élevés (services aux personnes et aux collectivités) ;
- Les offres d'emplois ne sont pas toujours déposées aux structures collectives (ANPE, Services pour l'emploi des communes...). Elles ne sont pas toutes recensées et circulent le plus souvent dans un marché parallèle.

Tableau 13 : Classification des métiers dont l'offre demeure supérieure à celle de la demande sur le territoire du CBE en 2002

	DE	OE	Taux de tension
232-Interv soc eco	1	6	600
434-Pers accomp transp	16	80	500
442-Const el electro	7	30	429
471-Alimentation	9	33	367
433-Pers logistique	142	507	357
141-Pers distribution	41	126	307
132-Pers restauration	71	217	306
112-Serv entrep collec	83	205	247
431-Engins transp terr	95	230	242
133-Cafe bar-brasserie	6	14	233
231-Interv soc cultur	27	63	233
222-Prof form continue	8	18	225
522-Tech fabr controle	4	9	225
122-Serv commerciaux	28	58	207
523-Tech instal mainte	30	62	207
411-Persl produc agric	5	10	200
474-Artisanat divers	1	2	200
221-Prof form initiale	10	19	190
142-Pers vente	86	146	170
521-Tech prepar prod	9	15	167
533-Cadr tec com maint	6	9	150
532-Cadr tec product	4	5	125

Source : SPE

Note : Taux de tension = (Offre / demande) * 100

Tableau 14 : Classification des métiers dont le niveau de demande dépasse le niveau de l'offre

	DE	OE	Tx de tension
462-Industries graph	13	1	8
454-Fct ind process	18	2	11
473-Trav artis mater	8	1	13
322-Information comm	33	6	18
212-Profess spectacle	15	3	20
111-Serv aux personnes	129	28	22
612-Mait ing BTP extr	27	8	30
472-Art hab cuir text	6	2	33
511-Agt encadr fab ind	3	1	33
421-Personnel GO et TP	29	11	38
332-Cadr banq ass immo	7	3	43
441-Const mec trav met	20	9	45
422-Pers second oeuvre	54	26	48
242-Prof medico-techn	8	4	50
331-Cadres gest commer	51	26	51
241-Soins paramedicaux	9	5	56
531-Cadr tec prep prod	14	8	57
323-Prof informatique	40	24	60
461-Ind mat souples	23	14	61
143-Pers forces vente	39	24	62
243-Reeduc appareill	3	2	67
321-Cadres gest admin	56	38	68
613-Tech cadr trsp log	10	8	80
443-Entretien mainten	36	33	92
121-Serv administrat	298	286	96

Source : SPE - Note : Taux de tension = (Offre / demande) * 100

5.4. Niveau de précarité de l'emploi

Le CBE concentre sur son périmètre 1 039 offres d'emplois en contrat à durée indéterminée pour 723 offres d'emplois en Contrat à durée déterminée et 693 offres d'emplois en intérim.

Tableau 15 : Nombre d'offres emplois précaires au sein du CBE en 2002

	CDI	Total CDD	Intérim	Total
Chevilly-Larue	57	33	14	104
Fresnes	97	69	0	166
L'Hay-les-Roses	47	43	0	90
Orly	241	194	55	490
Rungis	322	302	580	1204
Thiais	275	82	44	401
CBE	1039	723	693	2455

Source : SPE

Tableau 16 : Profil des communes du CBE en matière de précarité de l'emploi en 2002 (en indice)

	CDI	Total CDD	Intérim
Chevilly-Larue	130	108	48
Fresnes	138	141	0
L'Hay-les-Roses	123	162	0
Orly	116	134	40
Rungis	63	85	171
Thiais	162	69	39

Source : SPE

Note : Les indices figurant dans le tableau mesure la part des différents types de contrat dans l'ensemble des offres d'emploi de chaque commune rapportée à celle du CBE

Lecture : Lorsque l'indice dépasse 100, cela signifie qu'il y a spécialisation du CBE et inversement.

La quasi-intégralité des communes du CBE se caractérisent par une surreprésentation de contrats de type CDI et CDD. Seules Rungis, qui avec une sous-représentation très marquée de CDI et de CDD et comme étant l'unique commune à posséder une proportion d'intérimaires supérieure – et ce dans des proportions importantes – à celle du CBE (indice de 171) et dans une moindre mesure Thiais qui demeure avec une surreprésentation des CDI et une sous-représentation des CDD et des intérimaires la commune la moins concernée par l'emploi précaire, se singularisent.

F/ Evolution et spécialisation sectorielle des établissements et de l'emploi salarié

6.1 Un tissu de petites entreprises fragile et une faible attractivité du territoire sur les grands établissements

Le CBE a perdu 111 établissements contre 2 pour le département du Val de Marne entre 1993 et 2001. C'est principalement l'évolution des établissements de petite taille (1 à 9 salariés) qui avec 137 pertes explique les mauvaises performances du territoire sur la période. Les établissements de 50 à 199 salariés ont en revanche connu une certaine stagnation (un seul établissement a disparu). On remarquera également la réduction du nombre d'établissements de plus de 200 salariés sur le CBE alors que celui-ci augmentait de 18 % sur le Val de Marne. Ce phénomène semble démontrer la faible attractivité du CBE à l'égard des grands établissements comparé au département.

Tableau 17 : Evolution comparée du nombre d'établissements au sein du CBE entre 1993 et 2001

	1 à 9		10 à 49		50 à 199		> 200	
	CBE	VDM	CBE	VDM	CBE	VDM	CBE	VDM
V.A.	-137	-375	-1	217	31	132	-4	24
%	-6%	-2%	0%	5%	17%	19%	-9%	18%

Source : Unedic

On remarquera une fois encore à l'échelle communale, l'extrême fragilité du tissu d'établissements de petite taille : seule Villeneuve-le-Roi a vu le nombre de ses établissements de 1 à 9 salariés croître entre 1993 et 2001 (+ 15 % soit 58 établissements supplémentaires). En revanche, les établissements de tailles intermédiaires connaissent des situations intercommunales plutôt à la hausse : seules Choisy-le-Roi, Thiais et Rungis voient leurs établissements de 10 à 49 salariés diminuer (de respectivement - 10, - 26 et - 14 établissements) et aucune commune ne demeure frappée par la réduction du nombre de ses établissements de 50 à 199 salariés. En ce qui concerne les établissements de plus de 200 salariés, la situation intercommunale demeure assez contrastée : Thiais et L'Hay-les-Roses gagnent des établissements, Choisy-le-Roi voit leur nombre stagner et Orly, Rungis et surtout Villeneuve-le-Roi voient leur nombre diminuer.

Tableau 18 : Evolution intercommunale des établissements au sein du CBE entre 1993 et 2001

	1 à 9	10 à 49	50 à 199	> 200	Total
Choisy-le-Roi	-64	-10	3	0	-71
L'Hay-les-Roses	-24	8	0	1	-15
Orly	-40	5	5	-1	-31
Rungis	-32	-14	0	-6	-52
Thiais	-35	-26	16	4	-41
Villeneuve-le-Roi	58	36	7	-2	99

Source : Unedic

Ainsi, on remarquera qu'au total, seule une commune, Villeneuve-le-Roi (99 établissements supplémentaires) a connu une augmentation de ses établissements. Choisy-le-Roi, Rungis, et Thiais demeurent en revanche frappées par de lourdes pertes de respectivement 71, 52 et 41 établissements.

6.2 Une dynamique éclipsée par le déclin des effectifs salariés de la commune d'Orly

L'emploi salarié du CBE a fortement diminué entre 1993 et 2001 (- 6 %) alors qu'il tendait à croître de 8 % dans le Val de Marne et de 18 % en France. Beaucoup plus pénalisé durant la phase de récession de 1993-1997 (- 15,8 %) que le Val de Marne (- 3,9 %), le CBE, malgré une phase de croissance intense entre 1997 et 2001 (+ 11,8 %) n'a pas pu compenser les pertes du début de période.

Tableau 19 : Evolution de l'emploi salarié entre 1993 et 2001

	1993-1997	1997-2001	1993-2001
CBE	-15,8%	11,8%	-5,8%
Val de Marne	-3,9%	12,3%	7,9%
France	4,7%	12,3%	17,6%

Source : Unedic

En conséquence, la part de l'emploi salarié du CBE dans le département s'est vue réduire de 3 points sur la période. Au regard des performances de création d'emplois entre 1993 et 2001, il y a fort à parier que le CBE demeure très fortement pénalisé par l'entrée en récession depuis 2001.

Tableau 20 : Part de l'emploi salarié du CBE dans le Val de Marne

	1993	1997	2001
CBE	63 295	53 301	59 595
Val de Marne	300 299	288 671	324 146
CBE/ VDM	21%	18%	18%

Source : Unedic

L'analyse au niveau communal de la croissance de l'emploi salarié du CBE entre 1993 et 2001 donne une toute autre image de la situation. On remarquera que seule Orly (-40 %) a connu une régression de ses effectifs salariés sur la période et pénalise ainsi les performances globales du CBE. Fresnes, Thiais et L'Hay-les-Roses connaissent toutes les trois des taux de croissance à deux chiffres de leurs effectifs.

Tableau 21 : Les performances de création d'emploi salarié du CBE pénalisées par une seule commune

	1993	2001	1993-2001
CHEVILLY LARUE	10947	11233	3%
FRESNES	3755	4360	16%
L HAY LES ROSES	3533	3893	10%
ORLY	17562	10461	-40%
RUNGIS	19487	20524	5%
THIAIS	8011	9124	14%
CBE	63295	59595	-6%

Source : Unedic

En 2001, le CBE, comme le Val de Marne, concentre, comparé à la France, une proportion très importante d'emplois *Tertiaires* (80 %) en raison notamment d'une surreprésentation des emplois de *Commerce* (33 % contre 23 % pour le département) qui compensent la faiblesse relative des emplois de *Services* comparée au Val de Marne (43 % pour le CBE contre 49 % pour le Val de Marne).

Tableau 22 : Une forte proportion d'emplois tertiaires dans le CBE comparée à la moyenne française en 2001

	CBE 2001	CBE 2001 (%)	VDM 2001	VDM 2001 (%)	France 2001	France 2001 (%)
<i>Agriculture</i>	5	0%	24	0%	10343	0%
<i>Industrie</i>	5385	9%	40618	13%	3829837	24%
<i>Construction</i>	3770	6%	31209	10%	1244081	8%
<i>Service</i>	25909	43%	159665	49%	6588205	42%
<i>Commerce</i>	19705	33%	73576	23%	2916128	19%
<i>Tourisme</i>	2086	4%	11882	4%	700614	4%
<i>Tertiaire</i>	47700	80%	245123	76%	10204947	65%
<i>Transport</i>	2735	5%	7172	2%	455458	3%
Total	59595	100%	324146	100%	15744666	100%

Source : Unedic

L'indice de spécialisation permet de mesurer le degré de spécialisation du CBE par grands types de secteurs comparé à la France. Trois faits marquants peuvent être relevés :

- une spécialisation relativement élevée dans le secteur tertiaire (indice de 123) qui s'accroît de 9 points en 2001 comparée à 1993 et demeure très nettement le fait du secteur Commerce (indice de 179 en 2001) ;
- une spécialisation très élevée dans le secteur des Transports (159 en 2001) – caractéristique que ne faisait pas ressortir le tableau 20 sur la répartition des emplois – qui s'est réduite sur la période dans des proportions considérables (indice de 578 en 1993) du fait notamment du déclin de l'aéroport d'Orly ;
- une très nette sous-spécialisation dans le secteur de l'Industrie (indice de 37) qui tend à stagner entre 1993 et 2001.

Tableau 23 : La répartition de l'emploi salarié traduit une spécialisation – en progression - dans le secteur Tertiaire du fait du secteur Commerce et du déclin du secteur des Transports

	Indice de spécialisation 1993	Indice de spécialisation 2001
Agriculture	36	13
Industrie	35	37
Construction	75	80
Service	81	104
Commerce	182	179
Tourisme	87	79
Tertiaire	114	123
Transport	578	159

Source : Unedic

Note : Les indices figurant dans le tableau mesure la part des emplois de chaque secteur d'activité dans l'emploi total du CBE comparée à la part de ces secteurs dans l'emploi total national.

Lecture : Lorsque l'indice dépasse 100, cela signifie qu'il y a spécialisation du CBE et inversement.

Les secteurs d'activités du CBE – à l'exception du sous-secteur des Services en forte progression – connaissent une régression assez importante de leurs effectifs salariés. Le secteur du Transport notamment se singularise par l'intensité de la régression de ses effectifs (-72 % entre 1993 et 2001 soit une perte de plus de 7000 emplois). L'évolution du nombre de salariés agricoles en revanche est marginale : elle ne concerne « seulement » que 10 emplois.

Tableau 24 : Une réduction des effectifs salariés quels que soient les secteurs d'activités entre 1993 et 2001, hormis pour le secteur Tertiaire du fait du sous-secteur des Services et la Construction

	CBE	Val de Marne	France
Agriculture	-67%	-44%	16%
Industrie	-15%	-24%	-1%
Construction	-10%	-6%	5%
Service	38%	36%	35%
Commerce	-10%	1%	15%
Tourisme	-6%	32%	30%
Tertiaire	11%	23%	28%
Transport	-72%	-49%	26%
Total	-6%	8%	18%

Source : Unedic

Conventionnellement, il est possible, à la lecture de la nomenclature de l'Unedic, de regrouper les secteurs de spécialisation Tertiaires du CBE en trois grands groupes :

- Les services « à faible teneur technologique » ;
- Les services à la personne ;
- Les services de type « métropolitain » (activités modernes) ;

Tableau 25 : Volume d'emploi, dynamique et degré de spécialisation des activités de service « à faible teneur technologique » en 2001

	1993	2001	Indice	Evo. VA	Evo. %
Activités de nettoyage	1209	2345	171	1136	94%
Organisation des transports internationaux	902	1608	1033	706	78%
Enquêtes et sécurité	114	1249	239	1135	996%
Manutention non portuaire	415	699	1942	284	68%
Location de camions avec conducteur	295	614	742	319	108%
Cantines et restaurants d'entreprises	380	485	164	105	28%
Messagerie, fret express	818	434	200	-384	-47%
Manutention portuaire	244	338	1704	94	39%
Syndicats de salariés	270	303	596	33	12%
Entreposage frigorifique	137	301	979	164	120%
Routage	597	279	391	-318	-53%
Restauration collective sous contrat	113	277	378	164	145%
Administration d'autres biens immobiliers	206	246	829	40	19%
Affrètement	178	195	436	17	10%
Entreposage non frigorifique	418	178	112	-240	-57%
Conditionnement à façon	17	117	153	100	588%
Location d'autres matériels de transport terrestre	36	97	546	61	169%
Location de machines et équipements divers	89	91	264	2	2%
Autres activités de courrier	31	80	296	49	158%
Hébergement collectif non touristique	56	66	148	10	18%
Autres auxiliaires financiers	4	53	120	49	1225%
Services à faible teneur technologique	6529	10055		3526	54%

Source : Estimation IMTE d'après Unedic

Note : Classification opérée en fonction du volume d'emplois

Champs : Ne sont traités ici que les secteurs d'activité Tertiaires possédant un coefficient de localisation supérieur à 100 et plus de 50 emplois

On constate au regard du tableau ci-dessus que la croissance des emplois « à faible teneur technologique » est très élevée : + 3 526 emplois créés entre 1993 et 2001 soit un croît de 54 %. Ces performances sont essentiellement imputables aux secteurs Activités de nettoyage (+ 1 136 emplois), Enquêtes et sécurité (+ 1 135 emplois), Organisation des transports internationaux (+ 706 emplois), Location de camions avec conducteurs (+ 319 emplois) et Manutention non portuaire (+ 284 emplois). En revanche, certains secteurs ont connu une forte régression de leurs effectifs : Messagerie fret express (- 384 emplois), Routage (- 318 emplois) et Entreposage non frigorifique (- 240 emplois). Ces tendances divergentes sont le reflet du caractère hétérogène du secteur des services « à faible teneur technologique ».

Tableau 26 : Volume d'emploi, dynamique et degré de spécialisation des activités de service à la personne en 2001

	1993	2001	Indice	Evo. VA	Evo. %
<i>Enlèvement et traitement des ordures ménagères</i>	375	409	281	34	9%
<i>Location de véhicules automobiles</i>	347	404	674	57	16%
<i>Accueil des enfants handicapés</i>	0	379	150	379	-
<i>Formation des adultes et formation continue</i>	142	324	107	182	128%
<i>Traiteurs, organisation de réceptions</i>	8	210	380	202	2525%
<i>Location d'autres biens personnels et domestiques</i>	193	197	449	4	2%
<i>Enseignement secondaire technique ou professionnel</i>	0	117	194	117	-
<i>Vente à domicile</i>	6	115	246	109	1817%
<i>Services annexes aux spectacles</i>	15	85	206	70	467%
<i>Vente par correspondance spécialisée</i>	4	66	156	62	1550%
<i>Vente par automate</i>	4	64	250	60	1500%
Services à la personne	1094	2370		1276	117%

Source : Estimation IMTE d'après Unedic

Note : Classification opérée en fonction du volume d'emplois

Champs : Ne sont traités ici que les secteurs d'activité Tertiaires possédant un coefficient de localisation supérieur à 100 et plus de 50 emplois

L'ensemble des secteurs de spécialisation des Services à la personne connaît une croissance de leurs effectifs entre 1993 et 2001. En volume, on remarquera les performances des secteurs Accueil des enfants handicapés (+ 360 emplois) et Traiteurs, organisation de réception (+ 202 emplois). Par ailleurs, on notera également l'émergence de deux secteurs d'activités sur le périmètre du CBE sur la période : Accueil des enfants handicapés et Enseignement technique ou professionnel (+ 177 emplois).

Tableau 27 : Volume d'emploi, dynamique et degré de spécialisation des activités de service de type « métropolitain » en 2001

	1993	2001	Indice	Evo. VA	Evo. %
<i>Administration d'entreprises</i>	145	1727	264	1582	1091%
<i>Ingénierie, études techniques</i>	781	1173	175	392	50%
<i>Conseil en systèmes informatiques</i>	344	647	142	303	88%
<i>Entretien, réparation machines de bureau et matériel informatique</i>	578	642	1149	64	11%
<i>Analyses, essais et inspections techniques</i>	355	552	434	197	55%
<i>Traitement de données</i>	336	291	159	-45	-13%
<i>Recherche-développement en sciences physiques et naturelles</i>	231	193	118	-38	-16%
<i>Gestion de salles de spectacle</i>	34	73	103	39	115%
Services de type métropolitain	2804	5298		2494	89%

Source : Estimation IMTE d'après Unedic

Note : Classification opérée en fonction du volume d'emplois 2001

Champs : Ne sont traités ici que les secteurs d'activité Tertiaires possédant un coefficient de localisation supérieur à 100 et plus de 50 emplois

Le profil de spécialisation des activités de type « métropolitain » est également assez homogène : seuls les secteurs Traitement de données (- 45 emplois) et Recherche-développement en sciences physiques et naturelles (- 38 emplois) ont connu une diminution de leurs effectifs. Remarquable au global, la progression des effectifs (+ 2 494 emplois soit un taux de croissance de 89 %), est pour l'essentiel portée par la progression des secteurs Administration d'entreprises (+ 1 582 emplois) et dans une moindre mesure Ingénierie, études techniques (+ 392) et Conseil en systèmes informatiques (+ 303 emplois).

Tableau 28 : Poids des différentes catégories de services

	Part 1993	Part 2001	Part de croissance sectorielle
Services à la personne	10%	13%	17%
Services à faible teneur technologique	63%	57%	48%
Services de type "métropolitain"	27%	30%	34%

Source : Estimation IMTE d'après Unedic

Champs : Ne sont traités ici que les secteurs d'activité Tertiaires possédant un coefficient de localisation supérieur à 100 et plus de 50 emplois

Tableau 29 : Evolution des différentes catégories d'emplois de services entre 1993 et 2001

	1993	2001	Evo. VA	Evo. %
Services à la personne	1094	2370	1276	117%
Services à faible teneur technologique	6529	10055	3526	54%
Services de type "métropolitain"	2804	5298	2494	89%

Source : Estimation IMTE d'après Unedic

Champs : Ne sont traités ici que les secteurs d'activité Tertiaires possédant un coefficient de localisation supérieur à 100 et plus de 50 emplois

Par définition peu spécialisé dans la mesure où son niveau de développement dépend plus de la répartition de la population que de la capacité productive des territoires, le secteur des Services à la personne représente une part marginale (13 %) de l'emploi des secteurs de services de spécialisation en 2001. Il convient cependant de préciser que les Services à la personne ont cru de 1 276 emplois entre 1993 et 2001 - soit le taux de croissance le plus élevé – et ont vu leur part croître de 3 points dans l'emploi de service de spécialisation sur la période. Ces bonnes performances sont certainement imputables au dynamisme démographique du CBE durant la dernière décennie.

Le secteur des Services « à faible teneur technologique » connaît une dynamique en revanche plus contrastée. Secteur majeur en 2001 – 57 % de l'emploi de service spécialisé -, il voit sa part dans l'emploi diminué de 7 points malgré une croissance de 3 526 emplois soit un taux de croissance de 54 % du fait d'un trend inférieur à celui des Services à la personne et des Services de type « métropolitain ».

Les activités de type métropolitain constituent une part relativement élevée (30 % en 2001) et en croissance (+ 3 points entre 1993 et 2001) de l'emploi de service.

La dynamique du secteur métropolitain et le recul relatif des activités « à faible teneur technologique » entre 1993 et 2001 (+ 2 494 emplois soit un taux de croissance de 89 %) semblent indiquer que le CBE opère un mouvement de restructuration à la hausse de son profil tertiaire : plutôt tourné vers la production de services à faible teneur technologique par le passé, le territoire tend à accroître son niveau de spécialisation dans des secteurs plus fortement concurrentiel. L'exceptionnelle dynamique des secteurs de type « métropolitain » semble confirmer cette transformation et révèle le degré de compétitivité croissant du territoire dans les secteurs tertiaires de pointe.

G/ Profil global de spécialisation du CBE en 2001

Tableau 30 : Les secteurs d'activité de spécialisation du CBE en 2001 et leur volume d'emploi

Intitulé	Indice de spécialisation	Emploi 2001	Intitulé	Indice de spécialisation	Emploi 2001
Commerce de gros de viandes de boucherie	3251	963	Routage	391	279
Commerce de gros de volailles et gibiers	3018	317	Traiteurs, organisation de réceptions	380	210
Commerce de gros de fruits et légumes	2900	2991	Restauration collective sous contrat	378	277
Travaux maritimes et fluviaux	2502	285	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	357	545
Commerce de gros de fleurs et plantes	2444	342	Commerce de gros de matériel électrique et électronique	354	801
Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques	2410	825	Commerces de gros alimentaires spécialisés divers	348	259
Commerce de gros de produits à base de viande	2164	332	Construction de bâtiments divers	345	982
Manutention non portuaire	1942	699	Commerce de gros d'équipements automobiles	331	467
Manutention portuaire	1704	338	Grands magasins	310	275
Intermédiaires du commerce en produits alimentaires	1388	312	Enlèvement et traitement des ordures ménagères	281	409
Commerce de gros de produits surgelés	1341	501	Transports routiers de marchandises de proximité	277	1088
Commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles	1221	518	Préparation industrielle de produits à base de viande	264	556
Entretien, réparation machines de bureau et matériel informatique	1149	642	Administration d'entreprises	264	1727
Organisation des transports internationaux	1033	1608	Autres commerces de gros de biens de consommation	263	603
Commerce de gros de jouets	1013	154	Commerce de gros de boissons	257	368
Fabrication de spiritueux	1001	167	Enquêtes et sécurité	239	1249
Entreposage frigorifique	979	301	Commerce de gros de machines de bureau et matériel informatique	216	660
Construction d'ouvrages d'art	961	517	Messagerie, fret express	200	434
Administration d'autres biens immobiliers	829	246	Comm gros fournitures et équips divers pr commerce et services	185	185
Transports aériens réguliers	788	374	Commerce de gros de fournitures et équipements industriels divers	183	594
Location de camions avec conducteur	742	614	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté	181	154
Location de véhicules automobiles	674	404	Ingénierie, études techniques	175	1173
Reliure et finition	657	204	Activités de nettoyage	171	2345
Syndicats de salariés	596	303	Fabrication d'équipements de lavage et de manutention	169	176
Commerce de gros alimentaire non spécialisé	590	617	Cantines et restaurants d'entreprises	164	485
Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	502	732	Production de viandes de boucherie	159	223
Location d'autres biens personnels et domestiques	449	197	Traitement de données	159	291
Affrètement	436	195	Commerce de détail de bricolage	155	307
Analyses, essais et inspections techniques	434	552	Fabrication d'appareils de téléphonie	154	240
Production et distribution de chaleur	404	192	Restauration de type rapide	151	563

Source : Unedic

Note : L'indice de spécialisation mesure la part d'un secteur d'activité dans l'emploi total local rapportée à la part de ce même secteur dans l'emploi total national (pour plus de lisibilité, l'indice a été multiplié par 100).

Lecture : Il y a spécialisation lorsque l'indice est supérieur à 100 et inversement. Les secteurs de spécialisation sont classés par ordre de spécialisation décroissant.

Champs : Ne figurent dans le tableau que les secteurs d'activité les plus significativement spécialisés c'est-à-dire ayant un indice de spécialisation supérieur à 150 et possédant plus de 150 emplois.

Les activités relatives au Commerce de gros – notamment dans l'Industrie Agroalimentaire - (en jaune dans le tableau) sont très fortement implantées sur le territoire. Avec 12 731 emplois, elles représentent 36 % de l'emploi des activités de spécialisation. Les dix secteurs d'activités relatifs au transport (en rose) représentent quant eux, avec 6 033 emplois, 18 % de l'emploi des activités de spécialisation. Les secteurs relatifs à la fabrication (en vert dans le tableau) concentrent également un grand nombre d'emplois (6 033 emplois soit 18 % des emplois de haute spécialisation). Marginalement, certaines activités de services à la personne (Commerce de détail de bricolage, Activités de nettoyage) ou aux entreprises (Restauration collective) apparaissent comme spécialisées.

On peut donc constater que le profil global de spécialisation du CBE est plutôt « bas », c'est-à-dire assez peu tourné finalement vers des activités de service de type « métropolitain ». En effet, excepté le secteur Traitement de données (291 emplois), aucun secteur à forte valeur ajoutée n'émerge dans les secteurs fortement spécialisés.

Cependant, le territoire pourrait tenter de définir une stratégie de développement construite à la fois sur ses secteurs de spécialisation historiquement ancrés sur le territoire (les secteurs de l'Industrie Agro-alimentaire) et des secteurs d'activités à fort potentiel de développement et haut degré technique en créant des passerelles entre le milieu de la recherche (le secteur d'activités Recherche-développement en sciences physiques et naturelles compte 193 emplois pour un coefficient de spécialisation de 118) et les secteurs du Conseil en systèmes informatiques (647 emplois pour un coefficient de spécialisation de 142) et Traitement de données, déjà présents sur le territoire.

7.1 La filière de l'Industrie Agroalimentaire au sein du CBE : poids lourd de l'économie locale

La filière de l'Industrie Agroalimentaire se constitue d'un certain nombre de secteurs d'activités que l'on peut regrouper par sous-filières :

- les secteurs appartenant à la filière de l'Industrie Agroalimentaire au sens strict (Filière IAA) ;
- les secteurs appartenant à des activités connexes à l'IAA (Filière connexe) ;

L'ensemble de la filière IAA et ses activités connexes constituent un secteur économique majeur du CBE. Avec 20 251 emplois, elle représente 34 % de l'emploi local total.

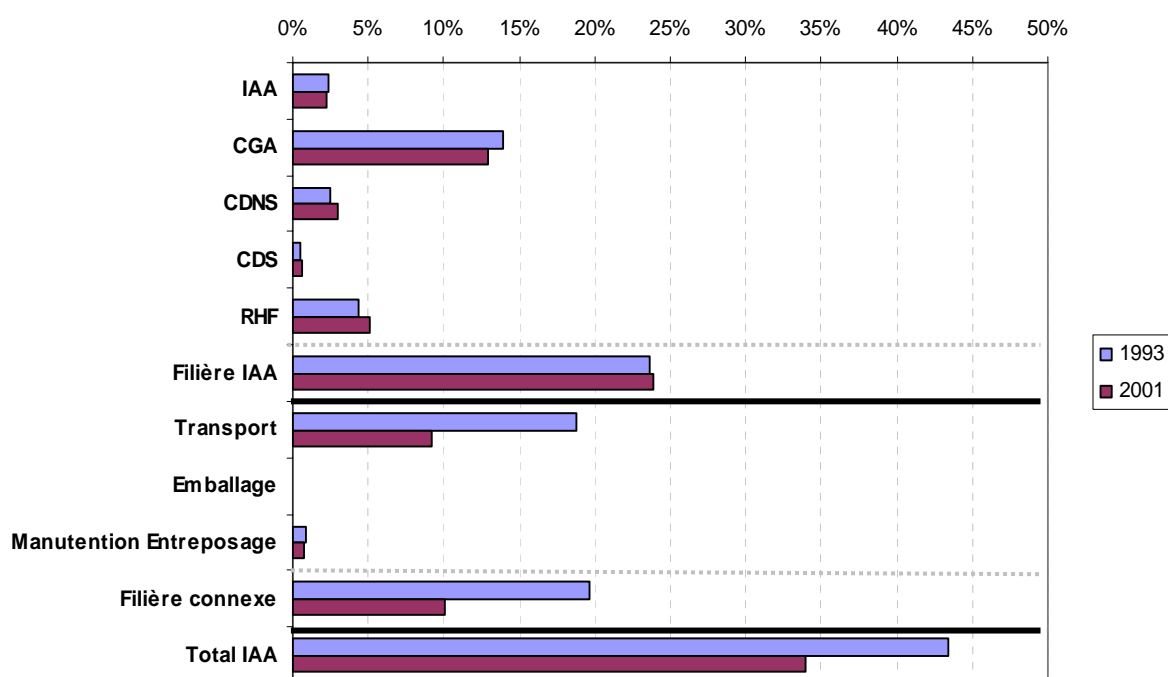
L'érosion de son poids dans l'emploi local entre 1993 et 2001 est conséquente à la seule réduction du poids des activités connexes, plus spécifiquement du secteur des Transports qui perd 10 points sur la période. La Filière IAA maintient quant à elle son niveau.

Tableau 31 : La filière de l'Industrie Agroalimentaire, « poids lourd » de l'économie locale

	1993	2001
Industrie Agroalimentaire (IAA)	2%	2%
Commerce de Gros Alimentaire (CGA)	14%	13%
Commerce de détail non spécialisé (CDNS)	2%	3%
Commerce de détail spécialisé (CDS)	1%	1%
Restauration hors foyer (RHF)	4%	5%
<i>Filière Industrie Agroalimentaire</i>	24%	24%
Transport	19%	9%
Emballage	0%	0%
Manutention Entreposage	1%	1%
<i>Filière connexe</i>	20%	10%
Total Industrie Agroalimentaire	43%	34%

Source : Unedic

Graphique 6 : Part de l'Industrie Agroalimentaire par filières dans l'emploi total du CBE en 1993 et 2001



Source : Unedic

Note : Pour une signification des acronymes qui figurent sur l'axe des ordonnées, confère tableau 32

Le poids de la filière IAA dans l'emploi local se traduit par un très haut niveau de spécialisation (indice de 176 en 2001). Le tableau 20 montre que le niveau de spécialisation du CBE dans l'ensemble des sous-secteurs de la filière IAA au sens strict s'accroît. Le degré de spécialisation du CBE dans les activités connexes, notamment les secteurs du Transport et de la Manutention-Entreposage, est en revanche en déclin, expliquant le déclin du niveau de spécialisation de l'ensemble de la filière.

Tableau 32 : Le CBE, un territoire très fortement spécialisé dans la filière IAA

	Indice de spécialisation 1993	Indice de spécialisation 2001
Industrie Agroalimentaire (IAA)	64	67
Commerce de Gros Alimentaire (CGA)	1104	1259
Commerce de détail non spécialisé (CDNS)	69	75
Commerce de détail spécialisé (CDS)	93	133
Restauration hors foyer (RHF)	97	106
<i>Filière Industrie Agroalimentaire</i>	<i>174</i>	<i>176</i>
Transport	722	321
Emballage	23	15
Manutention Entreposage	438	253
<i>Filière connexe</i>	<i>620</i>	<i>285</i>
Total Industrie Agroalimentaire	258	198

Source : Calculs IMTE d'après Unedic

Note : L'indice de spécialisation mesure la part d'un secteur d'activité dans l'emploi total local rapportée à la part de ce même secteur dans l'emploi total national (pour plus de lisibilité, l'indice a été multiplié par 100).

Note : L'indice de spécialisation du secteur connexe Transport diverge de celui du secteur Transport des activités tertiaires déterminées supra dans la mesure où il ne regroupe pas les mêmes activités.

Lecture : Il y a spécialisation lorsque l'indice est supérieur à 100 et inversement.

Secteur d'activités majeur de l'économie du CBE, la Filière IAA a connu une forte réduction de ses effectifs entre 1993 et 2001 :

- le CBE a connu une réduction de ses effectifs nettement supérieure à celle du Val de Marne qui s'inscrit a contrario de la tendance nationale (+ 20 %) ;
- c'est l'évolution des activités connexes qui pénalise le plus fortement l'évolution de la filière ;
- également en régression (- 5 %), la filière IAA stricto sensu possède tout même quelques secteurs d'activités en croissance : le Commerce de détail non spécialisé (+ 11 %), le Commerce de détail (+ 16 %) et la Restauration hors foyer (+ 12 %).

Tableau 33 : Evolution comparée de l'emploi de la Filière Industrie Agroalimentaire du CBE entre 1993 et 2001

	CBE	Val de Marne	France
Industrie Agroalimentaire (IAA)	-12%	-13%	6%
Commerce de Gros Alimentaire (CGA)	-13%	-11%	-4%
Commerce de détail non spécialisé (CDNS)	11%	28%	28%
Commerce de détail spécialisé (CDS)	16%	-14%	2%
Restauration hors foyer (RHF)	12%	22%	28%
<i>Filière Industrie Agroalimentaire</i>	<i>-5%</i>	<i>6%</i>	<i>18%</i>
Transport	-54%	-38%	30%
Emballage	-46%	-33%	5%
Manutention Entreposage	-14%	23%	86%
<i>Filière connexe</i>	<i>-52%</i>	<i>-34%</i>	<i>31%</i>
Total Industrie Agroalimentaire	-26%	-7%	20%
Emploi total	-6%	8%	18%

Source : Unedic

Au global, les pertes d'emploi de l'ensemble de la filière IAA représentent 195 % des pertes d'emplois total du CBE. Si la filière IAA stricto sensu ne représente « que » 20 % des pertes totales, la filière connexe, qui représente 175 % des pertes totales, fait à elle seule infléchir la création d'emploi du CBE en dessous de zéro.

Tableau 34 : Les pertes d'emplois de la filière IAA en comparaison des pertes totales entre 1993 et 2001

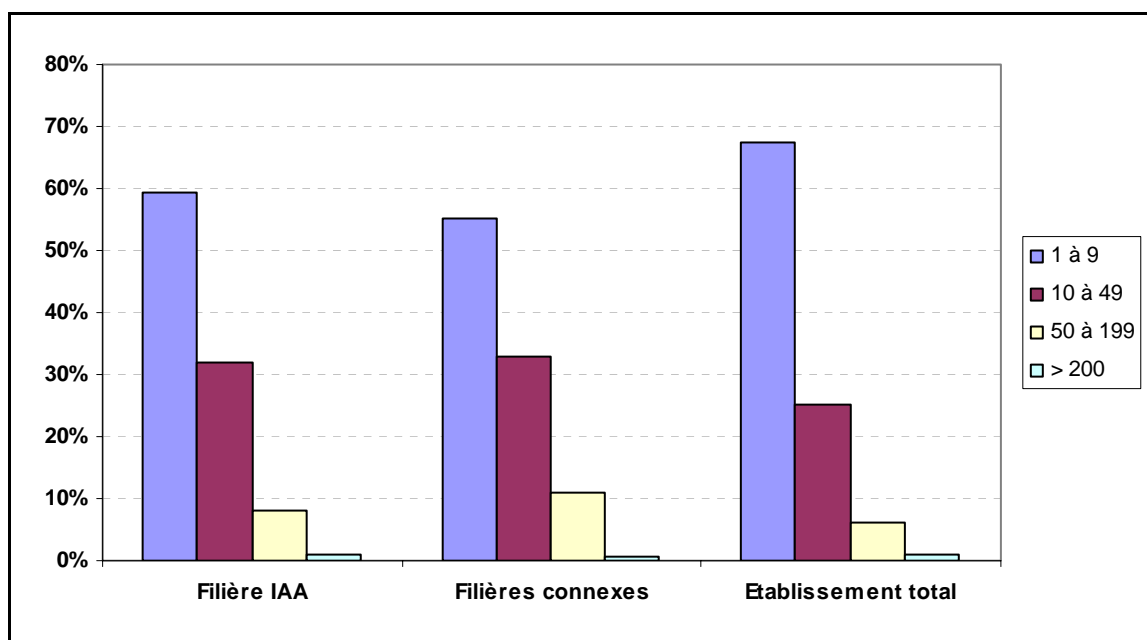
	1993	2001	1993-2001	Poids des pertes
Filière IAA	14996	14257	-739	20%
Filière connexe	12471	5994	-6477	175%
Total IAA	27467	20251	-7216	195%
Emploi total	63295	59595	-3700	

Source : Unedic

Plus de 70 % des établissements du CBE ont moins de 10 salariés. La filière IAA et la filière connexe se caractérisent en revanche par une taille moyenne de leurs établissements plus élevée :

- approximativement 60 % des établissements de la filière IAA ont moins de 10 salariés et un peu plus 30 % ont entre 10 à 49 salariés ;
- moins de 60 % des établissements des Filières connexes ont moins de 10 salariés alors que plus de 30 % des établissements ont entre 10 et 49 salariés et 10 % entre 50 et 199 salariés ;

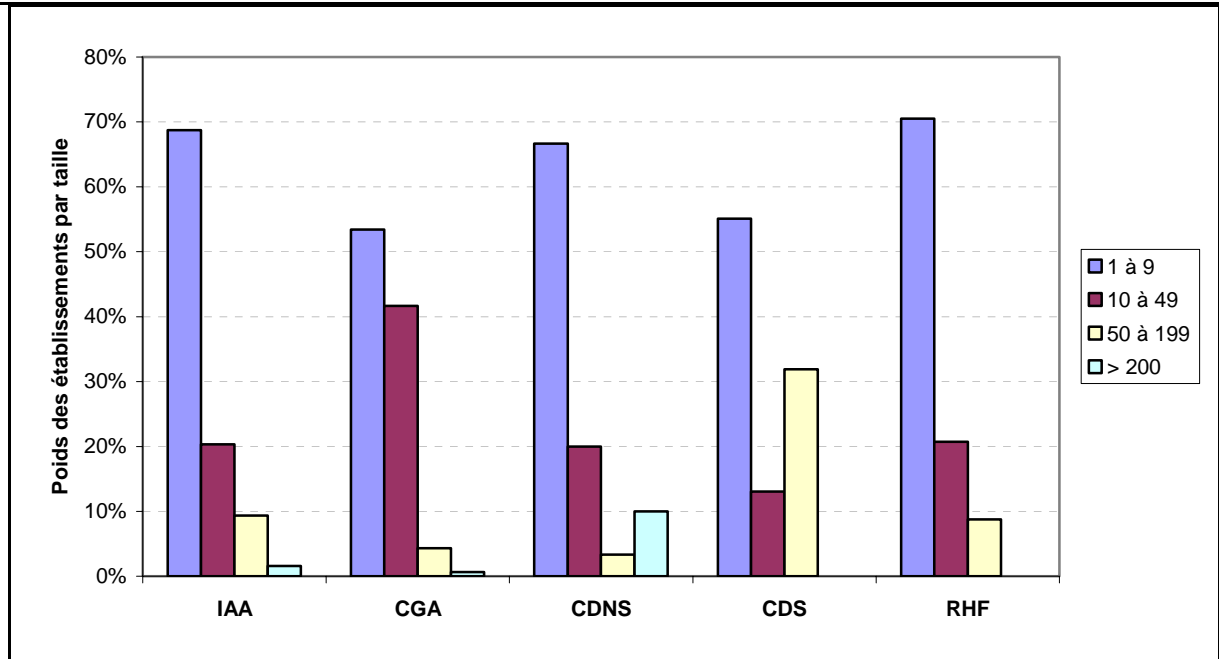
Graphique 7 : La taille des établissements de la filière IAA du CBE demeure en moyenne plus élevée que celle de l'ensemble de ses établissements en 2001



Source : Unedic

L'analyse fine de la filière IAA (comparaison des graphiques 7 et 8) indique que les secteurs Industrie Agroalimentaire (IAA), du Commerce de détail Spécialisé (CDS) et de la restauration Hors Foyers (RHF) ont des établissements de taille plutôt inférieure à la moyenne (proportion très élevée d'établissements de moins de 10 salariés, faible proportion d'établissements de 10 à 49 salariés...). En revanche, les autres secteurs se caractérisent par une proportion d'établissements de grande taille supérieure à la moyenne, notamment le Commerce de gros Alimentaire (CGA) dont la proportion d'établissements de 10 à 49 salariés est presque identique à celle des moins de 10 salariés et du Commerce de Détail Non Spécialisé (CDNS) dont la proportion d'établissements de plus 200 salariés atteint 10 % et dépasse celle des établissements de 50 à 199 salariés.

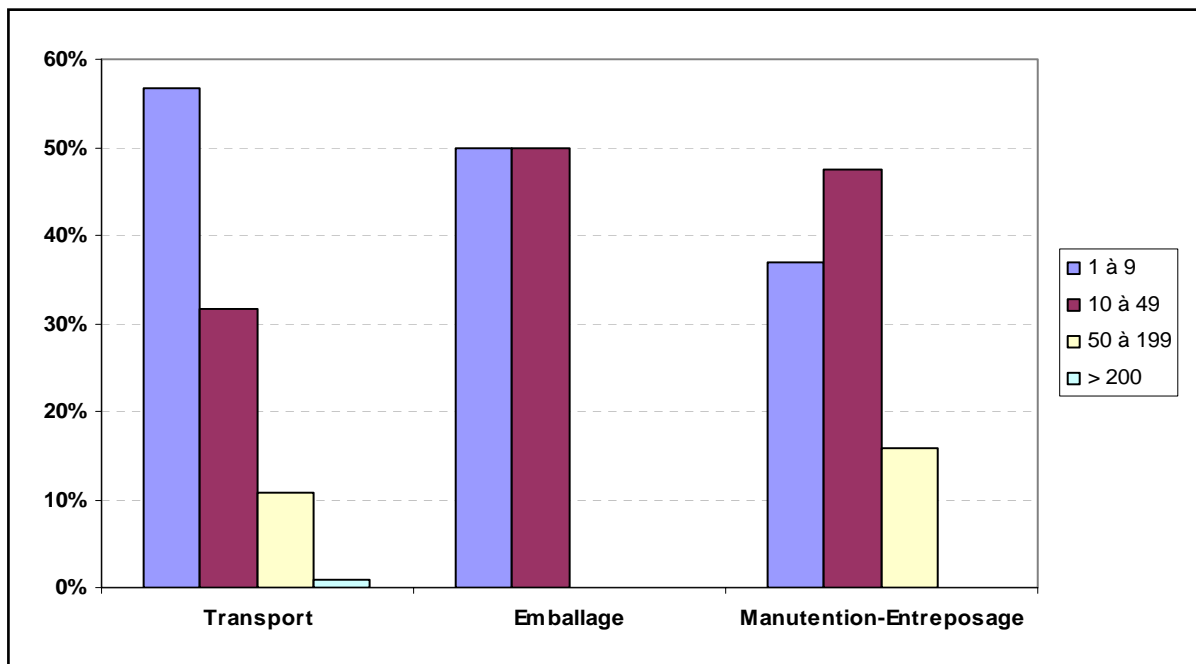
Graphique 8 : La filière IAA, hétérogénéité de la taille des établissements (2001)



Source : Unedic

La taille moyenne des établissements de la filière connexe demeure beaucoup plus élevée et homogène que celle de la filière IAA. Le secteur Emballage se compose exclusivement d'établissements de petite et de taille intermédiaire. Le secteur Manutention-Entreposage se compose avant tout d'établissements de taille intermédiaire (environ 50 %) et seulement ensuite d'établissements de petite taille. La répartition des établissements du secteur des Transports est en revanche nettement plus hétérogène avec 55 % d'établissements de 1 à 9 salariés, un tiers de 10 à 49 et 10 % de 50 à 199. Ce secteur est le seul des activités connexes à posséder des établissements de plus de 200 salariés.

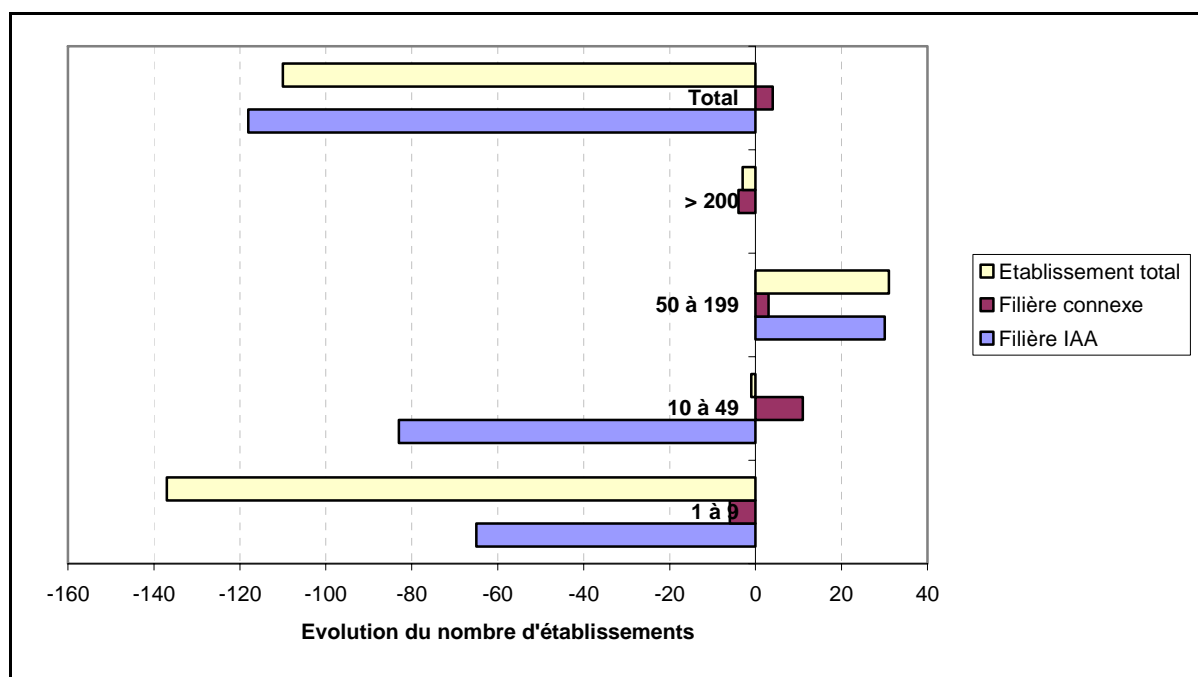
Graphique 9 : La taille des établissements de la filière Connexe est plutôt élevée et homogène (2001)



Source : Unedic

Le graphique 10 montre que seule la Filière connexe voit le nombre de ses établissements croître sur la période 1993-2001 au global. En revanche, la Filière IAA connaît une évolution de ses établissements très nettement négative (- 118 établissements) sensiblement similaire à l'évolution de l'ensemble des établissements du CBE. L'augmentation globale du nombre d'établissements de la Filière Connexe s'explique essentiellement par la croissance du nombre de ses établissements de la taille intermédiaire inférieure (10 à 49 salariés) et dans une moindre mesure de ses établissements de la taille intermédiaire supérieure (50 à 199 salariés) doublée d'une moindre diminution du nombre d'établissements de petite taille (1 à 9 salariés). Les établissements de la Filière IAA de la taille intermédiaire inférieure ainsi que les établissements de petite taille ont quant à eux connu une évolution très nettement négative (respectivement - 83 et - 65 établissements) qui annihile les effets de la croissance pourtant élevée du nombre d'établissements de taille intermédiaire supérieure (+ 30 établissements). On observera donc que seuls les établissements de 50 à 199 salariés ont bien résisté entre 1993 et 2001 et ce quel que soit le secteur d'activité mais qu'en revanche, les établissements de petite taille ont été les plus concernés par les destructions.

Graphique 10 : Les établissements de tailles intermédiaires sont ceux qui connaissent les meilleures performances de créations entre 1993 et 2001

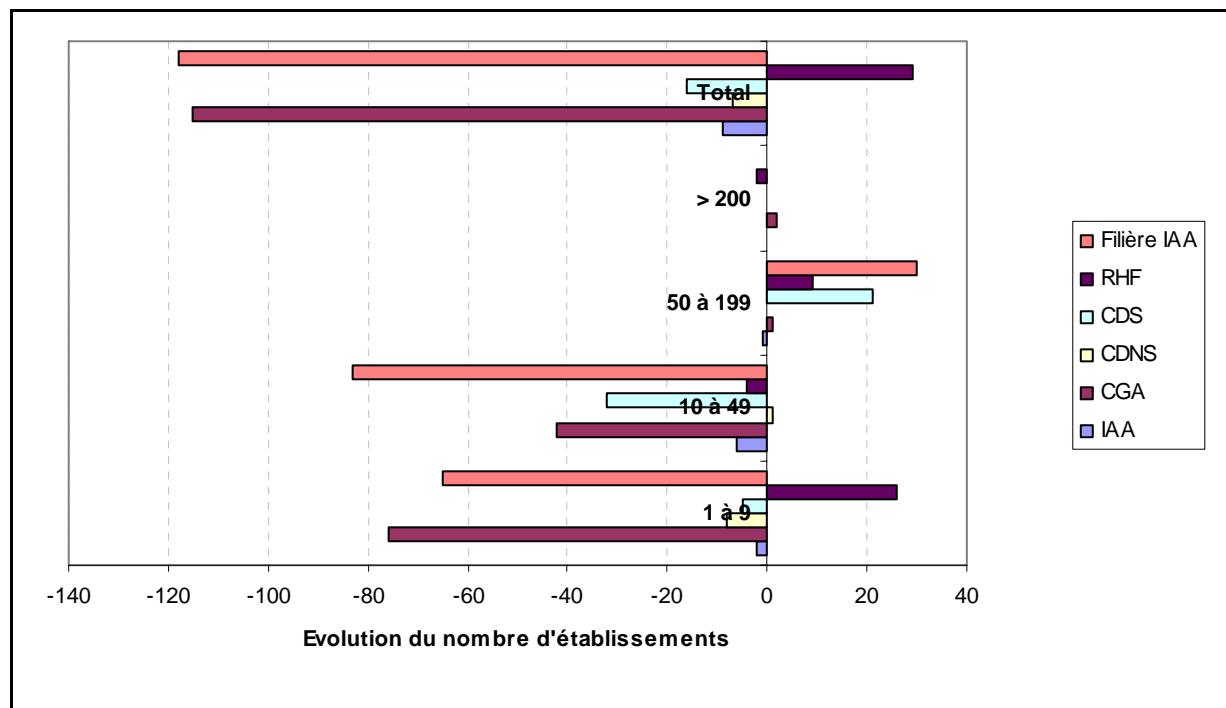


Source : Unedic

L'évolution du nombre d'établissements selon la taille au sein de la Filière IAA est elle aussi contrastée. La réduction des établissements de petite taille (1 à 9 salariés) est très largement imputable au secteur du Commerce de gros (- 76 établissements) et dans une moindre mesure au Commerce de détail spécialisé (- 5 établissements) et au secteur Industrie Agroalimentaire (- 2 établissements). Seul le secteur de la Restauration Hors Foyer (RHF) connaît une croissance significative du nombre de ses établissements de 1 à 9 salariés (+ 26 établissements) qui ne suffit cependant à compenser les pertes de la Filière dans cette tranche de taille. L'évolution des établissements de taille intermédiaire inférieure est plus homogène : à l'exception d'une très légère augmentation du nombre d'établissements du secteur du Commerce de détail non spécialisé (+ 1 établissement), l'ensemble des secteurs de la filière IAA ont vu le nombre de leurs établissements de 10 à 49 salariés diminuer et ce dans des proportions assez sensibles pour le Commerce de gros alimentaire et le Commerce de détail spécialisé. L'évolution intersectorielle du nombre d'établissements de taille intermédiaire supérieure (50 à 199 salariés) au sein de la Filière IAA est également assez homogène. L'ensemble des sous secteurs d'activité de la filière ont vu le nombre de leurs établissements augmenter à l'exception du secteur Commerce de détail non spécialisé – en stagnation – et du secteur Industrie Agroalimentaire (- 1 établissement).

Le nombre d'établissements de grande taille (> à 200 salariés) au sein de la Filière n'a quant à lui pas connu d'évolution particulière ; seul le secteur Restauration Hors Foyer a vu le nombre de ses établissements de plus de 200 salariés diminuer (- 2 établissements) et le secteur du Commerce de gros augmenter (+ 2 établissements). Dès lors, il ressort assez clairement que la taille joue un rôle discriminant sur le maintien du volume d'établissements au sein de la filière IAA.

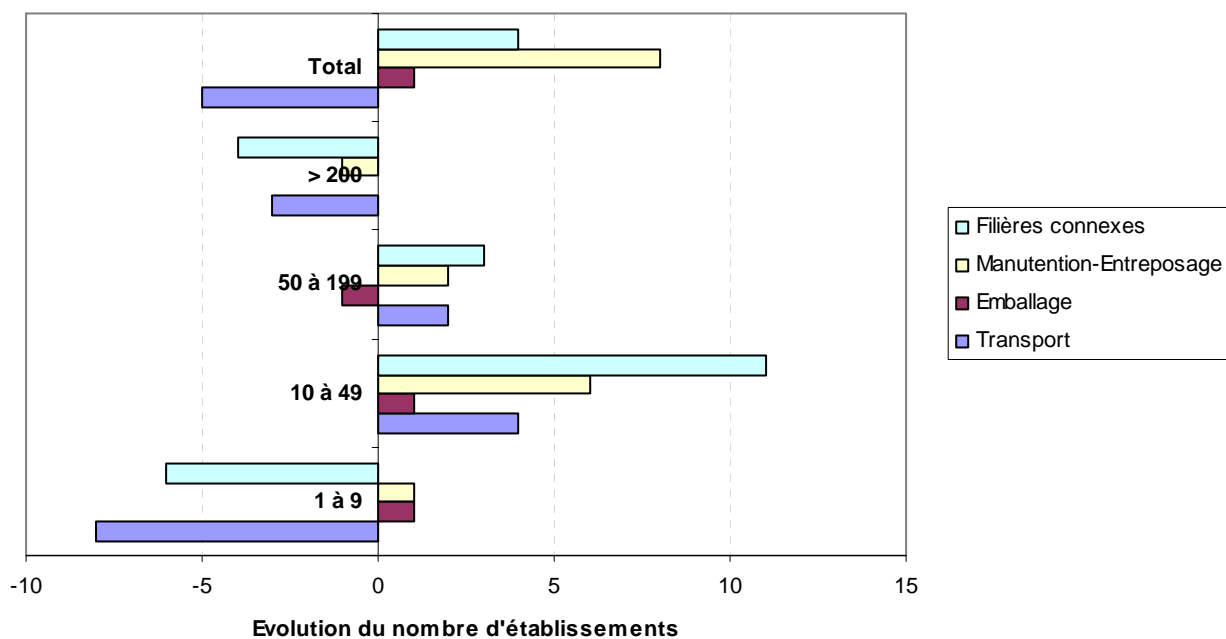
Graphique 11 : La taille s'avère être un facteur discriminant dans l'évolution des établissements au sein de la Filière IAA entre 1993 et 2001



Source : Unedic

Plus positive, l'évolution intersectorielle des établissements au sein la Filière Connexe révèle que la taille joue un rôle assez peu déterminant. Effectivement, on remarquera sur la graphique ci-dessous que le nombre d'établissements de grande taille (supérieure à 200 salariés) est en régression, excepté pour le secteur Emballage (en stagnation) et que les établissements de petite taille s'en sortent plutôt bien pour les secteurs Manutention-Entreposage et Emballage. Les établissements de taille intermédiaire restent cependant ceux qui ont connu les meilleures performances de création entre 1993 et 2001 au sein de la Filière Connexe.

Graphique 12 : La taille demeure un facteur relativement peu influant sur l'évolution du nombre d'établissement au sein de la Filière Connexe entre 1993 et 2001



II. Identification des partenariats inter-entreprises sur le CBE

A/ Analyse des résultats de l'enquête entreprises

1.1. Rappel méthodologique

L'enquête entreprises à été réalisée sous la forme d'entretiens en face à face auprès de 35 entreprises localisées sur le périmètre du Comité de Bassin d'emploi du Sud Val-de-Marnais. Compte tenu des aléas inhérents aux prises de rendez vous et du manque de disponibilité d'un certain nombre chefs d'entreprises, certains entretiens ont été réalisés par téléphone.

Liste des entreprises rencontrées en face à face

Les salaisons d'Orly Compagnie Logistique Express O 2TL Azur Net Handlair Euro-Salaison Airéno - Département Fret Aérien - Hesnaut Paris Logistique Express Entreprise Reiter Access Logistics	Aux spécialités réunies Shurgard Self-Stockage Transit Pichon de Bury Routage & Messagerie de France Experys Société Dannemart Eric Affluences Conseil Comm'Pouce Création Affimes C.E.D	STEO ARaymond GONDRAND Frères Idées Emplois Air cargo International Afretair Transport Michel Ram Transit International SAMADA Le Cochon Créole	TGI Michel Ray El Thema Style Graphic Line Idéal Courses
---	---	--	--

Liste des entreprises contactées par téléphone

SODISA Cargotech International Express DM Courses SARL FAST FRET STIO OMF France Handling TASS TRANSIT STARDF Établissements LEFORESTIER	P.P.B Control LUNAFROID Fox Distribution Établissements FASSIER SA LRP - Les repas parisiens RUNGIMAT AEROFRET TAT Express SOTRALEV LACTALIS LOGISTIQUE	Tous Transports Aériens Uplog SA (Courrier)	
---	--	--	--

Les entretiens ont été conduits - outre dans le but d'obtenir un certain nombre d'informations génériques visant à fournir une présentation synthétique de l'entreprise enquêtée - sur la base de l'analyse du réseau de valeurs de l'entreprise afin de la positionner par rapport :

- à sa clientèle ;
- à ses fournisseurs ;
- à ses complémentaires ;
- à ses concurrents ;

Synthèse de l'information recueillie

Variables clefs				
Métier	Viande	Logistique	Autre	Branche Auto
Nationalité	Française	Autre		
Statut	Indépendant	Maison mère	Filiale	
Positionnement	Donneur d'ordre	Intermédiaire	Sous traitant	Indépendant
Taille	Très grand (> 100)	Grand (50 à 100)	Moyen (10 à 50)	Petit (1 à 10)
Ancrage	Très Fort (> à 10 ans)	Fort (5 à 10 ans)	Faible (< à 5 ans)	Très faible (implantation récente > à 5 ans et filiale)
Situation financière	Bonne	Moyenne	Mauvaise	
Intérêt pour le partenariat	Très fort	Fort	Modéré	Faible Aucun
Type de partenariat	Complémentaire	Concurrent	Complémentaire ; Concurrent	
Nature du partenariat	Fournisseur	Client		

C'est l'analyse du réseau de valeurs qui nous permettra par la suite d'identifier les potentialités de développement de coopérations inter-entreprises suivant :

- leur nature potentielle : identifier les potentialités de collaboration entre entreprises concurrentes ou complémentaires ;
- leur type potentiel : afin de peser sur les fournisseurs ou bien d'élargir leur clientèle ;

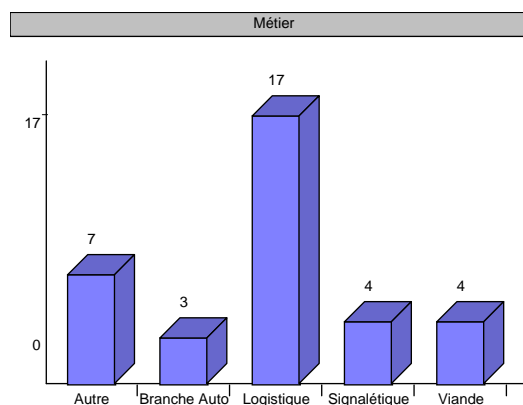
1.2. Présentation du panel d'entreprises interrogées lors de l'enquête entreprise

Sur les 35 entreprises interrogées :

- 17 appartiennent au secteur d'activité de la logistique ;
- 4 sont des entreprises spécialisées dans la signalétique ;
- 4 sont des entreprises spécialisées dans la production de viande (salaison) ;
- 3 sont des entreprises qui appartiennent au secteur automobile ;
- et 7 appartiennent à des secteurs d'activités variés ;

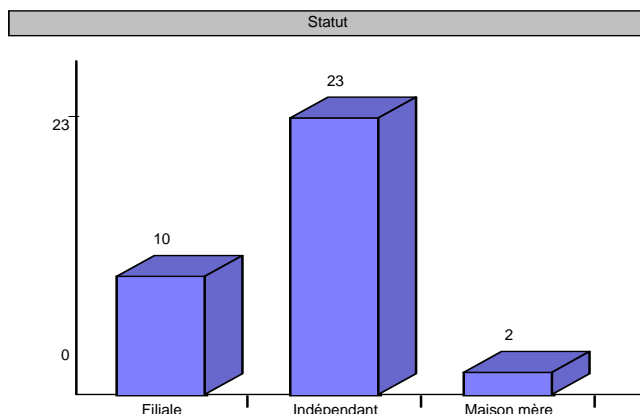
Répartition des entreprises par type d'activité

	Nb. d'entreprises	%
Autre	7	20,0%
Branche Auto	3	8,6%
Logistique	17	48,6%
Signalétique	4	11,4%
Viande	4	11,4%
TOTAL	35	100%



Les entreprises interrogées sont quasi-exclusivement française : seule l'entreprise Shurgard Self-Stockage est d'origine étrangère (américaine). Elles demeurent pour l'essentielle d'entre elles des entreprises indépendantes (23) et des filiales (10). Seulement deux entreprises demeurent des maisons mères.

Répartition des entreprises selon leur statut



Presque la moitié (45,7 %) des entreprises interrogées sont dans une position intermédiaire entre la fonction de donneur d'ordre et de sous traitant. Seulement 9 entreprises, soit 25,8 % sont des donneurs d'ordre et 10 des sous traitants.

Répartition des entreprises selon leur positionnement

	Nb. d'entreprises	%
<i>Donneur d'ordre</i>	9	25,8%
<i>Intermédiaire</i>	16	45,7%
<i>Sous traitant</i>	10	28,6%
TOTAL	35	100%

En tendance, les entreprises interrogées sont plutôt moyenne et de petite taille : seulement 3 entreprises ont plus de 100 salariés et une seule entre 50 et 100 salariés.

Répartition des entreprises selon le nombre de leurs salariés

	Nb. d'entreprises	%
<i>Petit</i>	19	54,3%
<i>Moyen</i>	12	34,3%
<i>Grand</i>	1	2,9%
<i>Très grand</i>	3	8,6%
TOTAL	35	100%

Globalement, on peut constater que les entreprises interrogées demeurent plutôt bien ancrées sur le territoire. Près de 80 % des entreprises ont un ancrage territorial de fort à très fort et seulement 7, soit 20 % sont faiblement ancrés localement (implantation inférieure à 5 ans).

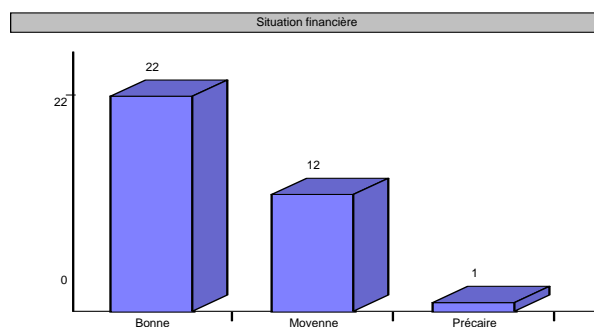
Répartition des entreprises selon leur niveau d'ancrage territorial

	Nb. d'entreprises	%
<i>Faible</i>	7	20%
<i>Moyen</i>	1	2,9%
<i>Fort</i>	17	48,6%
<i>Très fort</i>	10	28,6%
TOTAL	35	100%

La situation des entreprises interrogées est globalement assez bonne. Seule une entreprise se trouve dans une situation précaire et 22 soit 63 % des entreprises interrogées profitent d'une bonne situation financière.

Répartition des entreprises selon leur situation financière

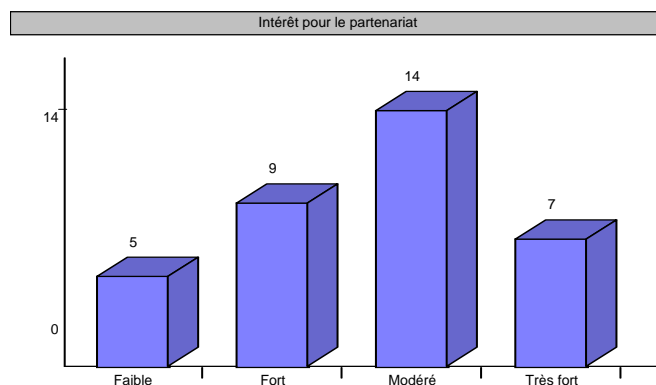
	Nb. d'entreprises	%
Bonne	22	62,9%
Moyenne	12	34,3%
Précaire	1	2,9%
TOTAL	35	100%



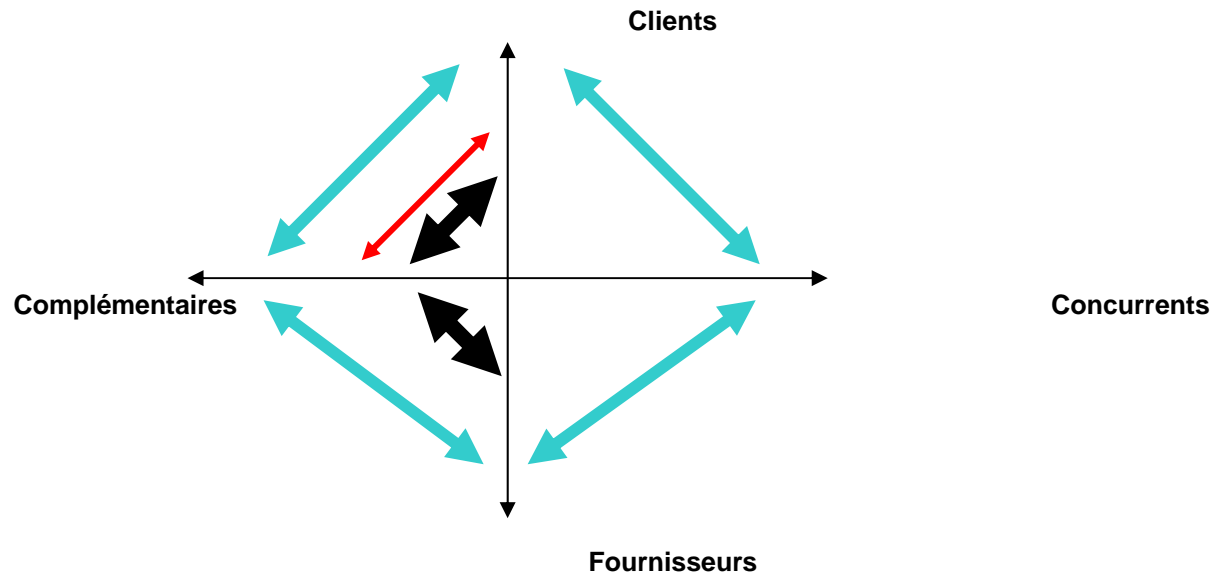
Question centrale compte tenu de l'objet de notre étude, nous avons cherché à savoir si les entreprises que nous avons interrogé éprouvaient un intérêt réel pour la mise en oeuvre de dispositifs de coopération inter-entreprises. Il s'avère au global que les entreprises interrogées semblent plutôt intéressées par la coopération inter-entreprises : 9 y éprouvent un intérêt fort et 7 un intérêt très fort. Seulement 5 entreprises avouent ne pas éprouver le moindre intérêt à développer des relations avec d'autres entreprises. 14 entreprises, soit tout de même 40 % de l'ensemble, estiment ne pas avoir un intérêt particulier à s'insérer dans ce type de démarche mais sans se déclarer pour autant totalement opposées à cette idée.

Répartition des entreprises suivant leur degré d'intéressement pour la mise en oeuvre d'actions de partenariat inter-entreprises

	Nb. d'entreprises	%
Faible	5	14,3%
Modéré	14	40,0%
Fort	9	25,7%
Très fort	7	20,0%
TOTAL	35	100%



Nous avons également interrogé les entreprises afin de savoir quel type de partenariat elles pouvaient envisager au cas où elles voudraient s'engager dans un mouvement de coopération. A l'exception de 6 entreprises qui n'envisagent aucun type de partenariat possible, la majorité des entreprises envisagent un partenariat basé sur la complémentarité avec des entreprises (13) pour peser sur les fournisseurs et sur les clients, 11 l'envisagent sous l'angle d'un partenariat bâti avec des entreprises complémentaires et des entreprises concurrentes et 5 dans le cadre d'une relation de complémentarité en vue de pénétrer de nouveaux marchés.



Complémentaire

Complémentaire ; Concurrent

Aucun

Complémentaire ; Client

- Les salaisons d'Orly*
- O 2TL*
- Azur Net*
- Euro-Salaison*
- Aux spécialités réunies*
- Shurgard Self-Stockage*
- Experys*
- Affluences Conseil*
- Comm'Pouce Création*
- Affimes*
- Afretair*
- Transport Michel*
- Le Cochon Créole*

- Handlair*
- Airéno - Département Fret Aérien*
- Hesnaut*
- Paris Logistique Express*
- Entreprise Reiter*
- Access Logistics*
- Transit Pichon de Bury*
- GONDRAND Frères*
- Air cargo International*
- TGI*
- Thema Style*
- Graphic Line*

- Routage & Messagerie de France*
- Société Dannemart Eric*
- C.E.D*
- Ram Transit International*
- SAMADA*
- Michel Ray EI*

- Compagnie Logistique Express*
- STEO*
- ARaymond*
- Idées Emplois*
- Idéal Courses*

16 entreprises estiment que la coopération inter-entreprises pourraient leur permettre de faire face à la complexification de la demande et de fait de répondre à la nécessité d'intégrer leurs compétences spécifiques dans une chaîne de valeur plus complète. Parmi ces 16 entreprises, ARaymond et Afretair envisagent le partenariat comme un moyen pour faire pression sur les fournisseurs et les 14 autres comme leur donnant des opportunités pour accroître leur clientèle (Compagnie Logistique Express, O 2 TL, Azur Net, Euro-Salaison, Paris Logistiques Express...).

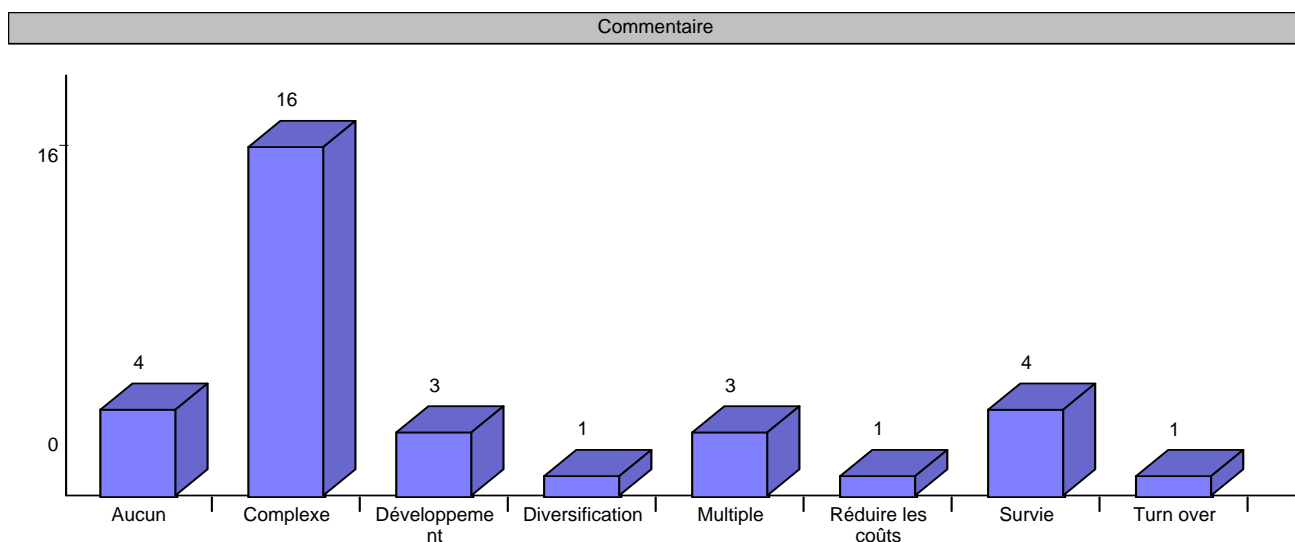
Les autres entreprises interrogées ont semblé y trouver des intérêts assez variés :

- quatre entreprises (Handair, Transit Pichon de Bury, Gondrand Frères et Transport Michel) envisagent la coopération comme une condition de leur survie ;
- trois (Affluences Conseil, Steo et Thema Style) comme un vecteur potentiel de développement ;

Les salaisons d'Orly envisage la coopération inter-entreprises comme un moyen de diversifier sa clientèle, Experys comme un facteur de diminution des coûts et Hesnaut comme propice à limiter les effets d'un turn over incessant de la main d'œuvre ;

En revanche, quatre entreprises estiment ne pouvoir en tirer aucun bénéfice (Société Dannemart Eric, C.E.D., Ram Transit International, SAMADA).

Répartition des entreprises selon l'avantage dont elle estimerait pouvoir bénéficier dans le cadre d'un partenariat inter-entreprises



Sur les 35 entreprises interrogées en face à face, 21, soit 60 %, ont déclaré avoir été engagées dans des actions partenariales avec d'autres entreprises.

Répartition des entreprises selon leur passé coopératif

	Nb. d'entreprises	%
Non	21	60,0%
Oui	12	34,3%
TOTAL	33	

Note : 2 entreprises ne se sont pas prononcées sur ce sujet

1.3. Les entreprises du CBE interrogées semblent globalement plutôt favorables au développement de relations inter-entreprises

On observera dans le tableau ci-après que seuls les secteurs de la Logistique (3 entreprises), de la Signalétique (2 entreprises) et Divers (2 entreprises) possèdent des entreprises très fortement intéressées par la mise en œuvre de partenariats inter-entreprises. A contrario, seuls trois secteurs – Divers, Branche automobile et Logistique – possèdent une légère proportion d'entreprises ne manifestant aucun intérêt pour la coopération inter-entreprises. Au global, il ne semble donc pas que l'intérêt pour la coopération inter-entreprises soit fondamentalement dépendant du secteur d'appartenance des secteurs interrogés.

Répartition des entreprises selon leur secteur d'appartenance et leur niveau d'intérêt pour le partenariat

	Faible	Modéré	Fort	Très fort	TOTAL
<i>Divers</i>	2	2	1	2	7
<i>Branche Automobile</i>	1	0	2	0	3
<i>Logistique</i>	2	7	5	3	17
<i>Signalétique</i>	0	2	0	2	4
<i>Viande</i>	0	3	1	0	4
TOTAL	5	14	9	7	35

Nous avons également cherché à déterminer si l'intérêt potentiel que pouvait éprouver les entreprises interrogées pour le partenariat dépendait de leur positionnement. A priori, à la lumière du tableau ci-dessous, ce sont les entreprises en position de sous-traitant qui manifestent le plus faible intérêt pour la coopération inter-entreprises (trois entreprises sous-traitantes ont déclaré n'avoir qu'un faible intérêt contre une seule pour les entreprises intermédiaires et donneur d'ordre) et aucune d'entre elles ne présentent un intérêt très fort. A contrario, les entreprises « intermédiaires » manifestent un intérêt a priori assez élevé (6 entreprises « intermédiaires » déclarent éprouver un intérêt très fort) même si huit d'entre elles n'éprouvent qu'un intérêt modéré. L'intérêt qu'éprouve les entreprises en position de donneur d'ordre se situe plus proche de la moyenne : trois d'entre elles n'éprouvent à l'égard de la coopération inter-entreprises qu'un intérêt modéré contre 4 un intérêt fort et une seule un intérêt très fort.

Même si quelques spécificités se dessinent suivant le positionnement des entreprises, on peut une fois encore observer qu'il ne semble pas exister de loi absolue entre le positionnement des entreprises et l'intensité de leur intérêt pour le partenariat au sein de notre panel d'entreprises.

Répartition des entreprises selon leur positionnement et leur intérêt pour le partenariat

	Donneur d'ordre	Intermédiaire	Sous traitant	TOTAL
<i>Faible</i>	1	1	3	5
<i>Modéré</i>	3	8	3	14
<i>Fort</i>	4	1	4	9
<i>Très fort</i>	1	6	0	7
TOTAL	9	16	10	35

La répartition des entreprises suivant leur intérêt pour le partenariat et leur situation financière ne révèle pas non plus de récurrence particulière. Effectivement, exceptions faites des entreprises connaissant une situation financière moyenne, qui semblent avoir une plus forte propension que les autres à avoir un intérêt très fort pour le partenariat et une faible propension à être faiblement intéressée et les entreprises en bonne situation financière qui semblent avoir une propension moins élevée que les autres à être fortement intéressées par la coopération, aucune singularité véritable ne se dégage.

Répartition des entreprises selon leur intérêt pour le partenariat et leur situation financière

	Bonne	Moyenne	Précaire	TOTAL
<i>Faible</i>	4	1	0	5
<i>Modéré</i>	10	4	0	14
<i>Fort</i>	5	3	1	9
<i>Très fort</i>	3	4	0	7
TOTAL	22	12	1	35

On observera en revanche une répartition des entreprises suivant leur intérêt pour le partenariat et leur passé de coopération un peu plus régulière. Globalement, on observera une relation inverse apparente (et non absolue) entre le passé de coopération et le degré d'intérêt pour le partenariat : les entreprises qui n'ont pas de passé coopératif semblent avoir une moins forte propension à être intéressées par le partenariat et inversement. Certaines spécificités subsistent pourtant dans la répartition : par exemple, six entreprises déclarant avoir déjà engagées des relations partenariales avec d'autres entreprises ne semblent que modérément intéressées par la coopération inter-entreprises comme si leur(s) expérience(s) antérieure(s) ne les avaient pas véritablement convaincus des potentialités offertes par ce type d'organisation. A contrario, trois entreprises n'ayant aucun passif coopératif déclarent éprouver un intérêt très fort pour le partenariat : dès lors, on peut légitimement se demander si les déclarations de ces trois entreprises ne relèvent pas plus d'une simple posture ou alors sont révélatrices de difficultés à mettre en œuvre de manière opérationnelle la coopération.

Répartition des entreprises selon leur intérêt pour le partenariat et leur passé de coopération

	Non	Oui	TOTAL
<i>Faible</i>	4	0	4
<i>Modéré</i>	7	6	13
<i>Fort</i>	7	2	9
<i>Très fort</i>	3	4	7
TOTAL	21	12	33

Note : 2 entreprises ne se sont pas prononcées sur ce sujet

On peut observer dans le tableau suivant que 9 entreprises fortement ancrées sur le territoire et 7 très fortement ancrées déclarent ne pas avoir engagé de relations inter-entreprises par le passé. A contrario, 3 entreprises déclarant avoir déjà été engagées dans un mouvement coopératif sont faiblement ancrées sur le territoire. Il ne semble donc pas exister de relation particulière entre le développement de partenariats inter-entreprises et le niveau d'ancrage territorial des entreprises sur le territoire.

Répartition des entreprises selon leur niveau d'ancrage territorial et leur passé de coopération

	Non	Oui	TOTAL
<i>Faible</i>	4	3	7
<i>Moyen</i>	1	0	1
<i>Fort</i>	9	6	15
<i>Très fort</i>	7	3	10
TOTAL	21	12	33

Note : 2 entreprises ne se sont pas prononcées sur ce sujet

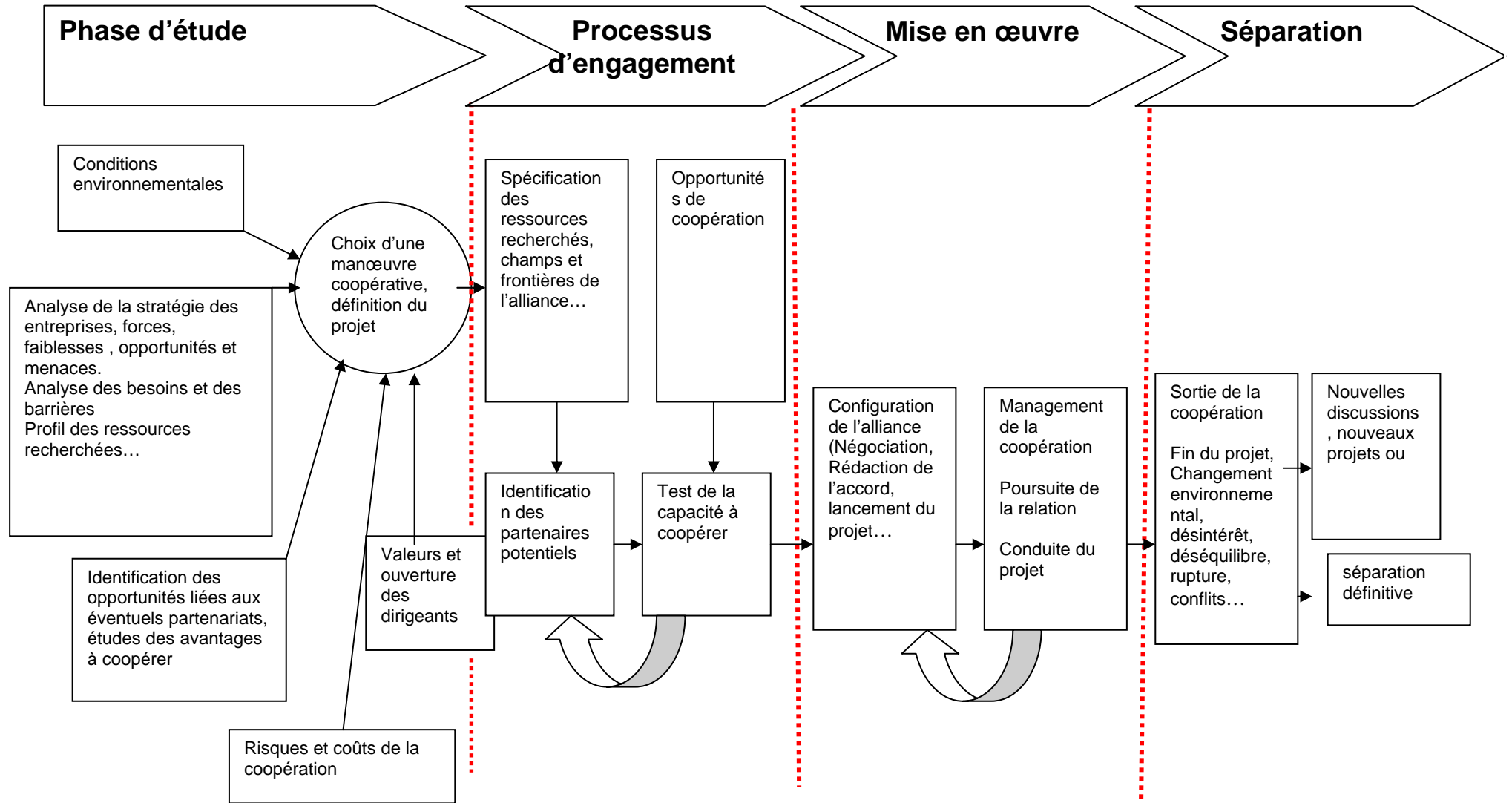
B/ Identification des groupements d'entreprises potentiellement favorables à la mise en œuvre de partenariats inter-entreprises

2.1. Le cycle de vie classique de l'alliance inter-entreprises

La méthode d'accompagnement de la coopération interentreprises nécessite que les initiateurs et accompagnateurs des réseaux d'entreprises s'inscrivent dans un cycle de vie de la coopération interentreprises en vue de mieux maîtriser les facteurs clés de succès de la coopération apparaissant à chaque phase du cycle :

- **la phase de sensibilisation**, cette phase a été conduite dans le cadre de cette étude de maillage interentreprises sans aller jusqu'à une première mise en relation des entrepreneurs. Elle a été individualisée dans le cadre de chaque entretien avec les chefs d'entreprises.
- **la phase d'étude** destinée à valider le bien fondé des démarches partenariales (dites phase de diagnostic et phase test de congruence). Cette phase permet de déterminer les besoins des entrepreneurs et de valider la nécessité des coopérations. Elle fait suite théoriquement à l'analyse des projets stratégiques de chaque entreprise, permet de valider et de structurer le choix d'une manœuvre coopérative. Dans le cadre de cette étude, nous avons, sur la base des grilles d'élaboration du réseau de valeur de chacune des entreprises, identifier leurs forces et faiblesses ainsi que l'intérêt qu'elles portent à la coopération interentreprises.
- **La phase d'engagement** (dite phase de processus pré-nuptiale) : c'est la phase de définition du projet durant laquelle on spécifie finement les ressources recherchées, le profil des alliés et l'on met en place un dispositif de recherche de partenaires ou bien, en fonction des opportunités présentes et du profil du groupe déjà constitué, on teste la capacité de chacun à adhérer au projet et à coopérer... Sans aller jusqu'à tester la capacité de coopération des entreprises, nous avons recherché, à partir des premiers entretiens, pour chaque groupe d'entreprises des partenaires potentiels sur la base de frontières d'alliances possibles. Ce travail nous a permis d'identifier trois groupements possibles.
- **La phase de mise en œuvre** durant laquelle on configure l'alliance (choix d'une structure juridique, rédaction de l'accord) et l'on manage la coopération (on passe à l'action). Cette phase sera conduite à la suite de cette étude d'opportunité par l'animateur modérateur.
- **La phase éventuelle de séparation ou de retrait.** Le contexte de mise en œuvre de la coopération interentreprises peut évoluer. Pour ce motif, il est primordial de prévoir des possibilités de retrait et d'évaluer la capacité à rebondir des entreprises sur d'autres champs de l'alliance.

Le cycle de vie classique de l'alliance inter-entreprises



2.2. Identification de pistes de groupements inter-entreprises

Les entretiens avec les chefs d'entreprise ont fait apparaître deux éléments essentiels :

- L'échantillon d'entreprises que nous avons sondé, même s'il n'est pas statiquement représentatif de l'ensemble des entreprises du CBE du Sud Val-de-marnais, nous révèle qu'une majorité des entreprises semblent plutôt réceptives à l'idée de développer des coopérations inter-entreprises ;
- Trois grands types de groupements d'entreprises semblent potentiellement prêts à mettre en œuvre un réseau formalisé de coopération ;

Les trois groupements identifiés sont les suivants :

- i) Un groupement d'entreprises spécialisées dans la logistique ;
- ii) Un groupement d'entreprises spécialisées dans la salaison ;
- iii) Un groupement d'entreprises spécialisées dans la signalétique ;

2.2.1. Les groupements d'entreprises spécialisées dans la logistique

Ce groupement d'entreprises potentiellement susceptibles de développer un réseau partenarial formalisé se compose de 13 entreprises¹. Parmi ces 13 entreprises, des sous groupements ont été identifiés suivant notamment leur localisation par zone d'activité.

Pour, les entreprises localisées sur le périmètre géographique géré par l'ADP, la coopération inter-entreprises est perçue comme un vecteur d'optimisation des relations entre ADP et les entreprises :

- Airéno - Département Fret Aérien – Hesnaut : cette agence est basée sur plusieurs aéroports mais l'établissement localisé sur le périmètre du CBE dispose de 9 salariés. Groupeur de commande et transitaires, ses donneurs d'ordre sont principalement basés à la Réunion (70 %). L'entreprise possède une multitude de petits clients et possède sur le territoire des concurrents plutôt complémentaires (Transports Michel, Handlair). Les perspectives de coopération sont multiples :
 - Avec les différents transitaires de façon à regrouper les différentes commandes afin de réduire les espaces libres et optimiser les commandes lors des transports aéroportés ;
 - Participer à la création d'un GIE de façon à optimiser les relations entre les entreprises présentes sur le périmètre et ADP qui gère l'intégralité de la zone ;
 - Réduire les effets négatifs du turn-over important de ses salariés ;
- Transit Pichon de Bury : filiale d'une société mère à la Réunion, cet établissement, spécialisé dans le transit de matériel high-tech et médical, dispose de 4 salariés. Perspectives en terme de coopération :
 - Favoriser le recrutement du personnel par une meilleure diffusion d'une information sur la demande d'emploi circulant de manière de plus en plus informelle ;
 - Favoriser la création d'un GIE de façon à optimiser les relations entre les entreprises présentes sur le périmètre (et notamment mieux relayer les besoins des entreprises de petite taille) et ADP qui gère l'intégralité de la zone ;

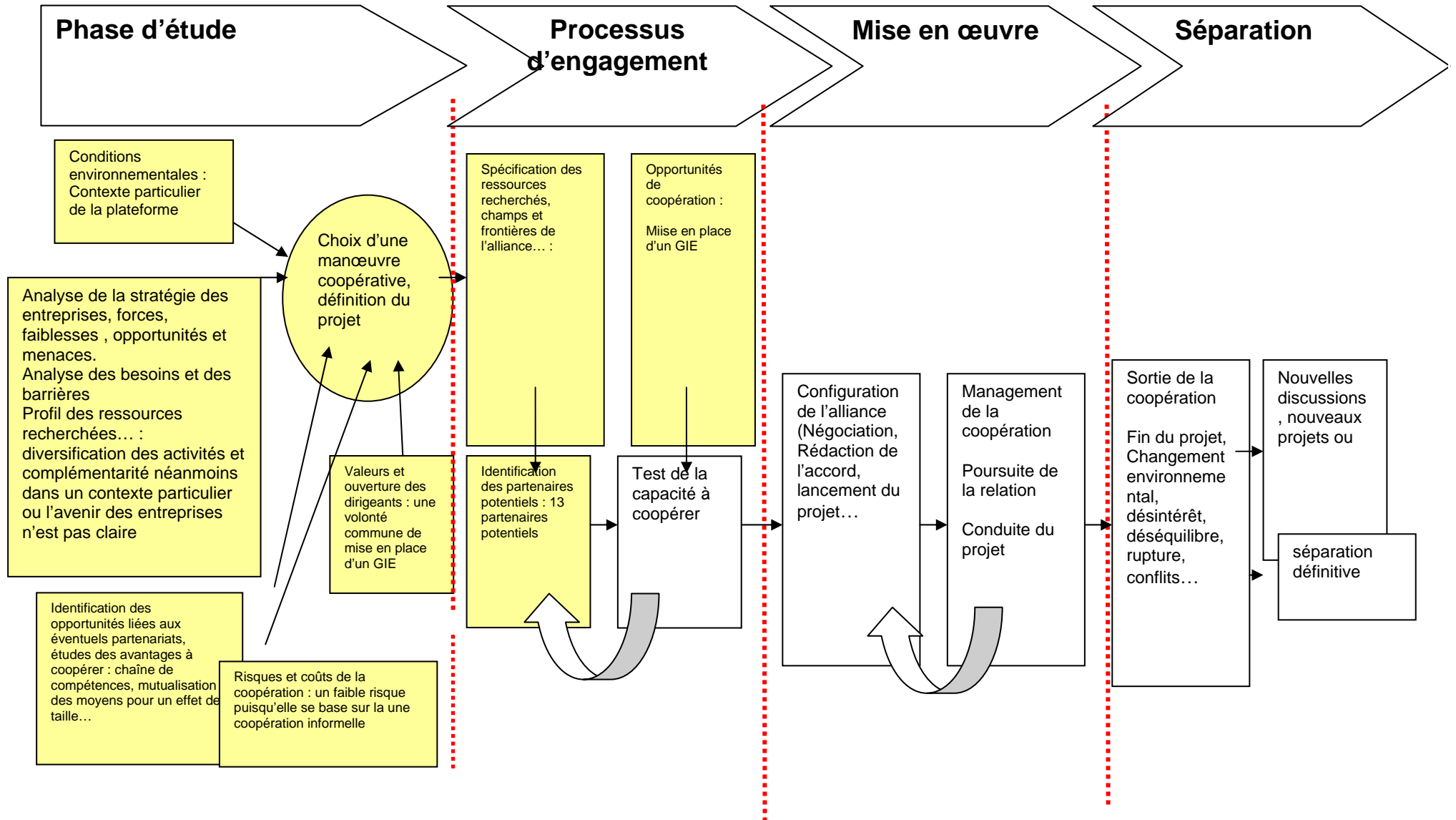
¹ Sur les 17 entreprises interrogées appartenant au secteur élargi de la logistique, 4 ne semblent pas manifester un intérêt véritable pour la coopération inter-entreprises et/ou réunir les conditions nécessaires pour intégrer ce type de réseau.

- GONDRAND Frères : disposant de 10 personnes, la société Gondrand frères est spécialisée dans le transit des produits non périssables. Si ces clients sont principalement locaux, son marché se situe également au Maghreb. Opportunités de coopération :
 - Mutualiser le coût et l'organisation de certaines livraisons ;
 - Favorable à la création d'un GIE de façon à optimiser les relations entre les entreprises présentes sur le périmètre et ADP qui gère l'intégralité de la zone ainsi qu'engager une réflexion collective sur le départ des compagnies aériennes vers Roissy qui pourrait à terme pénaliser la zone sensiblement ;
- Air Cargo International : spécialisée dans le transport industriel et événementiel, dispose de l'agrément douane, Air Cargo International est intéressée par la coopération inter-entreprises à plus d'un titre :
 - Clarifier la chaîne de compétences par rapport à son corps de métier ;
 - Intégrer un groupement d'entreprises propice à l'amélioration des relations entre les entreprises et ADP ;
- Transports Michel : assez complémentaire aux autres du fait de la spécificité de son métier, l'entreprise Transports Michel possède sa propre chaîne de compétences et de fait ne semble pas spécifiquement intéressée par une intégration dans une chaîne de compétences collective. En revanche, comme les autres, elle semble plutôt intéressée par l'idée d'un groupement d'entreprises qui permettrait d'optimiser leur relation avec ADP ;
- TGI : l'entreprise se charge de grouper les différentes commandes afin de les affréter par des voies maritimes et terrestres vers l'Afrique et le Moyen Orient. TGI s'inscrit dans une logique de développement à l'international et d'internalisation de plus en plus poussée de l'entreposage. Elle demeure en revanche moins intéressée que les autres par la mise en œuvre d'un réseau partenarial inter-entreprises.

Les entreprises localisées sur la zone SENIA :

- Access Logistics : spécialisée dans l'entreposage, l'entreprise Access Logistics manifeste un intérêt pour la coopération inter-entreprises dans la mesure où elle considère que développer des actions collective lui permettrait d'être insérée dans une chaîne de compétences complète et de se développer à l'international. Dans le cas présent l'intérêt de la coopération inter-entreprises est porté par le marché compte tenu de la diversification et de la demande des clients. En effet, la clientèle est de plus en plus internationale, ce qui nécessite un savoir faire en matière d'Import-export que les logisticiens ne maîtrisent pas. Conscients qu'il s'agit d'un métier à part entière, les chefs d'entreprises souhaitent s'inscrire dans une chaîne de compétences afin de développer une offre globale. Par ailleurs, en vue de pénétrer un marché de plus gros clients et compte tenu de l'offre ou de la disponibilité des m² de stockage, un regroupement permettrait d'avoir plus de surface et par là même de répondre à des demande de plus grand volume ;
- Afretair : spécialisée dans le transit de produits périssables, Afretair dispose d'un entrepôt frigorifique qui lui permet de gérer des produits périssables et entrevoit la coopération inter-entreprises comme le moyen d'optimiser la diffusion des besoins des entreprises auprès du gestionnaire de la zone d'activités ;
- SAMADA : spécialisée dans la manutention et l'entreposage, l'entreprise SAMADA possède la particularité d'avoir pour obligation de travailler en exclusivité pour Monoprix jusqu'en 2006. Au même titre qu'Afretair, elle envisage la coopération inter-entreprises comme le moyen de relayer plus efficacement les besoins des entreprises de la zone Senia

Le cycle de vie classique de l'alliance inter-entreprises : Groupe ADP

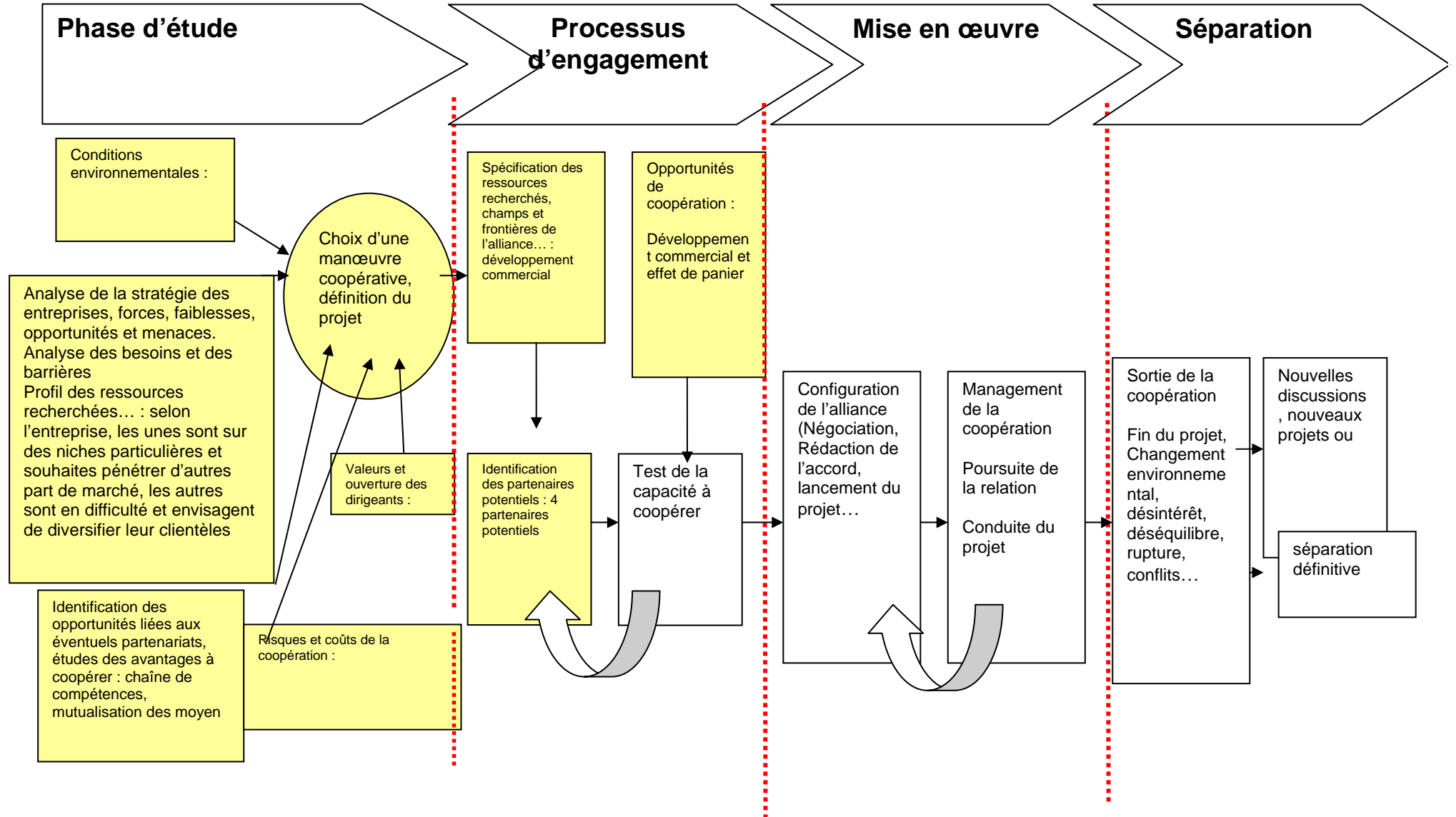


2.2.2. Le groupement d'entreprises spécialisées dans la salaison : la recherche d'un effet de panier

Les quatre entreprises interrogées spécialisées dans le secteur de la salaison ont manifesté non seulement un intérêt certain (trois d'entre elles ont exprimé un intérêt modéré et une un intérêt fort) pour la coopération inter-entreprises mais semblent également réunir certaines caractéristiques plutôt significatives d'une forte complémentarité que d'une rivalité.

- Les salaisons d'Orly : à l'origine plutôt spécialisée dans la salaison, l'entreprise tend à se développer aujourd'hui dans la fabrication de plats préparés à destination de la restauration collective et de petites et moyennes surfaces. Son marché dépasse très largement le cadre local (national). Compte tenu de son envergure et de ses produits, Les salaisons d'Orly font assez régulièrement travailler les entreprises Euro-salaison et Aux spécialités réunies. Elle entrevoit la coopération inter-entreprises plutôt sous l'angle d'une relation de pseudo sous-traitance avec ses partenaires ;
- Euro-Salaison : confrontée à un problème de transmission et des difficultés de commercialisation qui se traduit par une perte de clientèle, l'entreprise Euro-salaison bénéficie d'un véritable savoir-faire dans le jambon qui la rend complémentaire aux autres entreprises de salaison interrogée. La coopération inter-entreprises présente pour elle une opportunité pour diversifier sa clientèle ;
- Aux spécialités réunies : spécialisée dans la saucisse, l'entreprise envisage, sans pour autant développer une activité commerciale, de se développer à l'internationale. Disposant d'un profil complémentaire aux deux autres entreprises, Aux spécialités réunies estiment que la coopération inter-entreprises pour lui servir de rampe de lancement pour son développement à l'international ;
- Le Cochon Créole : traiteur antillais spécialisé dans le désossage de la viande de porc, la société, contrairement au trois premières citées, se situe sur une niche spécifique qui explique sans doute son faible intérêt pour la coopération inter-entreprises ;

Le cycle de vie classique de l'alliance inter-entreprises : Groupe salaison

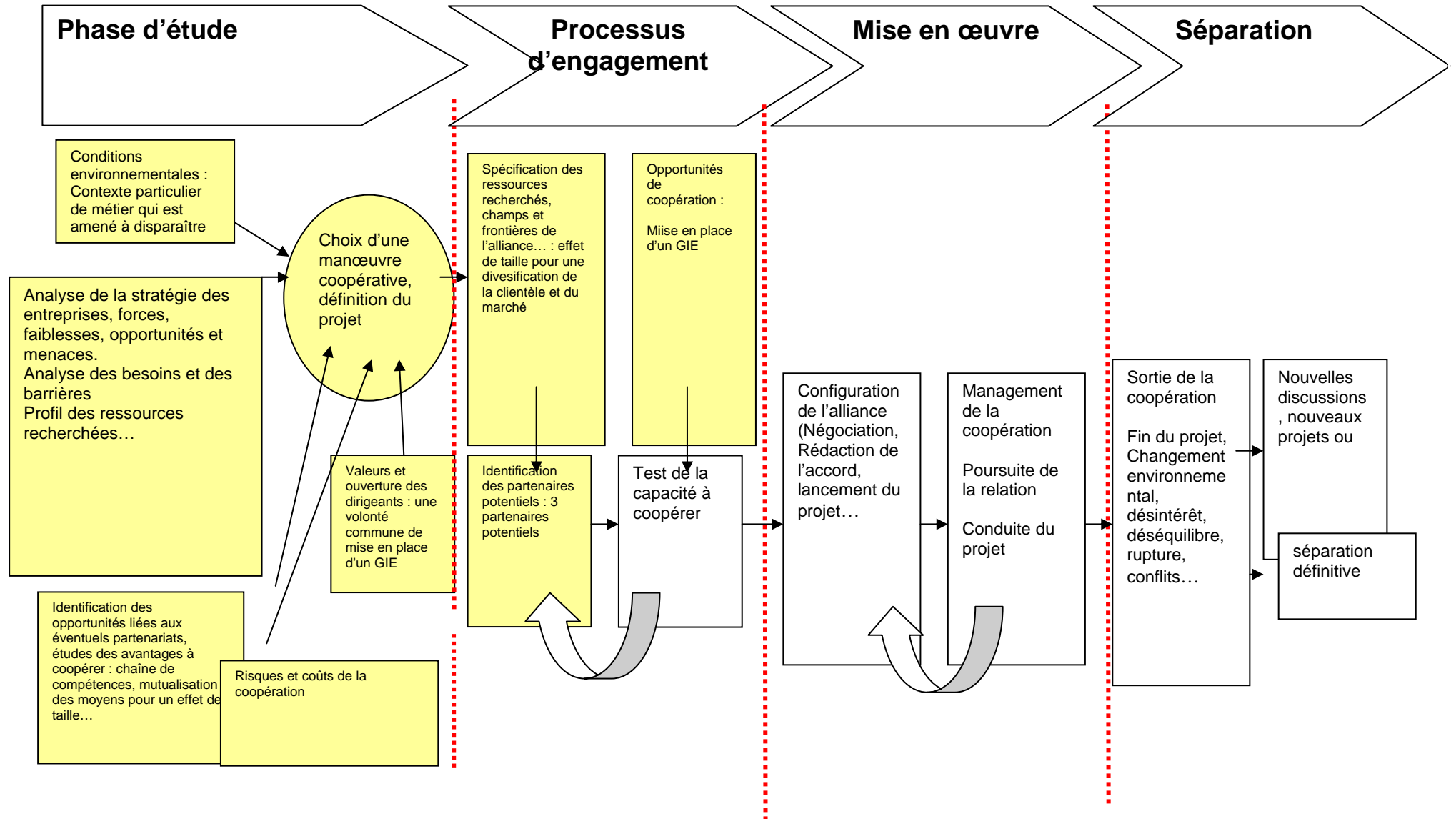


2.2.3. Le groupement d'entreprises spécialisées dans la signalétique

Quatre entreprises parmi les entreprises interrogées sont spécialisées dans le secteur de la signalétique :

- Reiter : l'entreprise est spécialisée dans la réalisation d'enseignes pour bâtiments d'entreprise ou de collectivités locales. La société envisage d'engager des relations de coopération avec des métiers complémentaires comme ceux de la sérigraphie ou de la reprographie. Elle serait intéressée par la création d'un groupement d'entreprises qui, en jouant sur l'effet taille, pourrait lui permettre de pénétrer le secteur du BTP afin d'y être plus intégré en amont dans les projets ;
- Thema Style : spécialisée dans l'agencement et la restructuration de façades et de l'intérieur de pharmacies et salons de coiffure, l'entreprise est déjà engagée dans un groupement national visant à fidéliser sa clientèle ;
- Graphic Line : spécialisée dans la fabrication, la livraison et la pose d'enseignes, l'entreprise a déclaré souffrir, dans le même ordre d'idée que l'entreprise Reiter, de sa position de « dernier maillon du bâtiment ». Actuellement en phase de transmission, l'entreprise bénéficie d'un fort effet de réputation et demeure intéressée par la coopération afin de profiter d'un effet taille et de la complémentarité de l'offre des différentes entreprises ;

Le cycle de vie classique de l'alliance inter-entreprises : Groupe signalitique



Au-delà de ces groupements potentiels construits sur la base d'un couple produit marché ou sectoriel, il convient de préciser qu'un certain nombre d'entreprises ont fait part de leur volonté de nouer des partenariats ou de s'inscrire dans une logique de réseau d'entreprises. C'est le cas notamment des entreprises Shurgard Self-Stockage, Experys, Affluences Conseil, STEO et Idées Emplois :

- Shurgard Self-Stockage est une société d'origine Américaine dont l'activité est la location de pièce privative de rangement de petites et moyennes surfaces et le Service de réception de colis pour les entreprises. Même si SHURGARD France dispose de partenariats au niveau national (ex : KILOUTOU pour le matériel de location de transport), chaque site essaie de formaliser des partenariats locaux. Ainsi l'entreprise a créée des partenariats avec l'agence immobilière ORPI à Bourg-la-Reine par exemple ou les déménagements ABM à Malakoff. La société demeure intéressé par la coopération afin de profiter de la complémentarité de l'offre des différentes entreprises locales autour de son créneau d'activité,
- Experys est une jeune PME en conseil et maintenance informatique, implantée sur la Pépinière de Fresnes qui a la volonté de fidéliser les clients par services personnalisés (démarche qualité), l'entreprise souhaite renforcer les liens avec entreprises complémentaires : sociétés de réseaux informatiques qui peuvent développer les sites WEB (IDM TECHNOLOGIES) ou qui vendent des photocopieurs/copieurs numériques pour pouvoir attaquer des marchés communs,
- Affluences Conseil est un cabinet conseil en Formation, bilans de compétences, aides à domicile, qui souhaite développer un réseau de partenaires dans le conseils en entreprise, très à l'écoute des actions menées au niveau du territoire (Conseil général, CCIP, CBE). Elle pense que les entreprises ne doivent pas se disperser, ni rester isolées sur le territoire ainsi elle se sent porter par la coopération, souhaite établir des contrats avec des communes et des groupes de paroles.
- STEO est un bureau d'études en phase de développement travaille sur toute la France et sur plusieurs secteurs d'activité dont celui de l'automobile (50% de la clientèle). En perte de vitesse, l'entreprise souhaite se rapprocher d'un SPL (éventuellement MECATRONIC).
- Idées Emplois est une entreprise d'insertion par l'économique conventionnée par la DDTEFP qui développe depuis près de 10 ans son activité dans le secteur de la préparation esthétique des véhicules automobiles en sous-traitance pour des entreprises traitant de gros volumes de véhicules. L'entreprise inscrite au registre des Métiers, dispose de 30 équivalents temps plein, souhaite se développer en s'inscrivant dans une démarche de coopération inter-entreprise, en s'appuyant sur le besoin de recrutement des entreprises dans les secteurs du magasinage, préparation de commandes, manutention... et serait intéressée pour intégrer un groupe de travail pour faire émerger des solutions communes.

Or il n'a pas toujours été possible, dans le cadre de l'enquête, d'identifier le profil des partenaires potentiels en vue d'une stratégie d'alliance.

Par ailleurs, certaines entreprises telles que Euro-Salaison, Graphic Line ou l'entreprise Reiter rentrent dans une difficile phase de transmission et ont fait part de leurs inquiétudes sur la reprise de leurs entreprises respectives. Ou d'autres comme les entreprises Ram Transit International, Routage & Messagerie de France, Paris Logistique Express et Transit Pichon de Bury sont confrontés à de sérieux problèmes de recrutement.

III. Plan d'actions

Trois types d'actions en matière de coopération inter-entreprises semblent devoir être engagées à la lumière du diagnostic socio-économique et de l'enquête entreprises réalisés sur le CBE :

- Le Bassin d'emploi semble très demandeur d'animation car, même si nous n'avons identifié que trois grands types de groupements potentiels, de nombreux chefs d'entreprises ont manifesté un vif intérêt pour la coopération inter-entreprises sans pour autant avoir identifié d'alliés potentiels. Il convient donc de poursuivre ce travail de détection afin de contribuer à la consolidation des alliances existantes ou en gestation et d'en promouvoir de nouvelles ;
- L'intérêt, existant ou potentiel, des chefs d'entreprise pour la coopération inter-entreprises, soulève la question de l'organisation du CBE afin de contribuer à la construction de nouveaux réseaux d'entreprises :
 - D'une part, le CBE devra organiser des réunions avec les chefs d'entreprise afin de restituer les résultats de l'enquête et de leur permettre de mieux se connaître ;
 - D'autre part, le CBE devra multiplier les réunions d'échanges entre chefs d'entreprise en vue de valider les profils des partenaires. Dès lors, la nature des projets pourra être spécifiée et acceptée, le périmètre de l'alliance arrêté et les ressources matérielles, humaines et financières à engager définies dans le cadre d'une charte déontologique négociée et validée par tous ;
- Il reviendra également au CBE de pérenniser la dynamique de recherche d'alliés potentiels en mettant en place, en s'appuyant sur le CCI, des conventions d'affaires ;

Afin de mettre en place l'ensemble de ces dispositifs, le CBE se doit de se doter d'une structure d'animation dédiée spécifiquement à la coopération inter-entreprises qui pourrait être financée au titre de la Mesure 10A du FSE.

Compte tenu des délais de candidature assez proches (septembre 2004), le CBE se devra alors d'engager sa réflexion et son action assez rapidement. En attendant, le travail de partenariat engagé se doit d'être optimisé afin de faire perdurer la dynamique coopérative existante sur le territoire en attendant la création d'une structure ad hoc.